

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 28 juin 2023, à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 22 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,** M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme NGANDE), Mme SAILLAND, M. LHOSTE (donne procuration à M. RIBEIRO), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SUDRE.

La séance est ouverte à 20 h 32.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, bonsoir à tous. Nous allons pouvoir commencer cette dernière séance de la saison avant les congés d'été. Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. Je propose Wilfrid BASTIN. Y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc Wilfrid BASTIN sera le secrétaire de séance. »

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Petite précision concernant la disposition de la salle : afin de correspondre à ce qui a été demandé par un certain nombre d'élus, au regard des affinités notamment, vous pourrez constater que nous avons modifié la disposition de la salle pour que Monsieur SOLARO soit à côté de Caroline ADOMO et Monsieur SUDRE soit à côté de Monsieur FAUTRÉ. »

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils municipaux du 31 mai et du 9 juin 2023

Monsieur le Maire

« Alors ensuite donc, nous avons à approuver les deux procès-verbaux des deux précédentes séances, celles du 31 mai et du 9 juin. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai quelques petites corrections à vous demander. »

Monsieur le Maire

« Rapprochez-vous du micro pour que l'on puisse vous entendre. »

Mme CAPORAL

« Ah oui. Absolument. Donc, à la page 64, ligne 6, il est indiqué « métabolique », en fait, c'est « métabolite ». Ensuite, toujours à la page 64, ligne 8, il est écrit « nos surfaces » et, en fait, il s'agit de « nos eaux de surface », et c'est tout.

Monsieur le Maire

« Très bien, y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Je note que nous n'avons reçu les PV qu'hier, qui auraient dû partir avec le reste de la convocation, c'est-à-dire cinq jours francs avant. Donc vous comprendrez bien que, un jour avant, il est un peu difficile de pouvoir travailler sur ces PV.

Donc mon collègue et moi, on ne prendra pas part au vote, à l'adoption de ce PV, et encore moins, pour ce qui me concerne, à celui du 9 juin puisque je n'étais pas présent. »

Monsieur le Maire

« Bien, c'est noté. Si vous avez des remarques, vous pouvez les faire dans les 48 heures sans aucun problème.

Je vais donner lecture des procurations, ce que je n'ai pas fait avant l'adoption des PV notamment. Alors Alain CHATAUD donne procuration à Saphir AKKOUCHE, Delphine BERTRAND à Évelyne SAILLAND, Marie PARLOUAR à Raymonde DUVERGER, Didière DONATIEN à Emmanuelle NGANDÉ, Philippe LHOSTE à Enrique RIBEIRO et Sylvain SOLARO à Caroline ADOMO. Il n'y a pas d'autres procurations ? Oui, Monsieur... Je suis sur les procurations. Est-ce qu'il y a d'autres procurations ? Non, il n'y en a pas. Donc on va pouvoir passer à l'adoption des procès-verbaux. Oui, allez-y, Monsieur LURIER, si c'est sur les procès-verbaux. »

M. LURIER

« Oui, c'est concernant le procès-verbal de la séance du 9 juin. Je ne l'ai pas sous les yeux mais, sur la dernière page où est indiquée la liste des délégués supplémentaires élus sur les deux listes respectives, concernant la déléguée numéro 2 de la liste de l'opposition, Danielle DA ROS LURIER ou LURIER DA ROS, c'est Danielle au féminin, et pas Daniel au masculin. »

Monsieur le Maire

« Et sur le bulletin de vote, c'était bien orthographié ? »

M. LURIER

« Oui, oui, j'avais vérifié. »

Monsieur le Maire

« Parfait. Donc c'est ce qui compte effectivement, et on apportera la modification au PV. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, c'est juste pour demander deux questions en fin de séance, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Alors les questions, vous aurez l'occasion de le dire après. Mais là, on est sur l'adoption des PV. Est-ce qu'il y a des remarques sur les PV ? Non, alors on va pouvoir passer à l'adoption. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur ces PV ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Deux refus de vote. Et donc le PV du 31 mai est adopté. Celui du 9 juin, même chose : est-ce qu'il y a des refus de vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Donc il est adopté moins les deux voix mentionnées. »

Communication de la liste des décisions prises par monsieur le maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC23-298 du 3 mai 2023

Marché n° 23A062, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, SECTEUR INGENIERIE TOPOGRAPHIE, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue Charles Infroit, pour un montant de 18.000,00 € TTC. La durée du marché est de trois mois.

DEC23-299 du 10 mai 2023

Décision du Maire relative à la convention de mise à disposition du Centre de Vacances de l'Ile d'Oléron entre l'Association Vo Vietnam - 62 avenue des Minimes - 94300 Vincennes et la Commune de Champigny-sur-Marne, du 28 juillet 2023 au 14 août 2023

DEC23-300 du 10 mai 2023

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par la SA PICQUET des parcelles cadastrées section F n°25,27,116, des lots n°1 à 3 dépendant de la copropriété cadastrée section F n°28 et du lot n°1 dépendant de la copropriété cadastrée section F n°17 sises à Champigny-sur-Marne, 7 et 9 avenue de Général de Gaulle, 3 rue de Cangé et 6 avenue de Greffuhle

DEC23-301 du 27 mars 2023

Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la mise en vente par la société MTG OI INVEST du lot n° 3 dépendant de la copropriété cadastrée section AB n° 48 et 52 volumes n° 2 sise à Champigny-sur-Marne 2, rue Julian Grimau

DEC23- 302 du 11 mai 2023

Marché n° 23A045, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ATELIER 27, dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité d'urgence- Eglise Saint-Saturnin, pour un montant de 7.929,00 € TTC.
La durée du marché est d'un mois.

DEC23- 303 du 11 mai 2023

Marché n° 23A046, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ALTHING, dans le cadre de l'étude de sûreté et de sécurité publique -Médiathèque centre-ville, pour un montant de 11.340,00 € TTC.E191
La durée du marché est de trois mois. B190

DEC23- 304 du 11 mai 2023

Marché n° 23A047, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, ARC 77, dans le cadre de la mission SPS pour le réaménagement du stade Léon Duprat et la construction de vestiaires, pour un montant de 6.930,00 € TTC.
La durée du marché est de dix mois. B189

DEC23- 305 du 11 mai 2023

Marché n° 23A048, passé selon une procédure sans B189 ni mise en concurrence, avec le prestataire, BTP CONSULTANTS, dans le cadre de la mission de coordination SPS – Mise en conformité technique et sanitaire et de la cuisine – EHPAD JOSEPH GUIJTART, pour un montant de 3.024,00 € TTC.
La durée du marché est de trois à cinq semaines. B190

DEC23-306 du 11 mai 2023

Marché n° 23A061, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, BTP CONSULTANTS, dans le cadre d'une mission de contrôle technique pour le remplacement chaufferie et création d'un drain – Centre de vacances Les Charmettes, pour un montant de 6.540,00 € TTC.

La durée du marché est de cinq mois. B195

DEC23- 307 du 12 mai 2023

Marché n° 23A077, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec le prestataire, SN MGCE, dans le cadre du déplacement des bungalows Stade Léon Duprat, pour un montant de 43.633,20 € TTC.

DEC23- 308 du 15 mai 2023

Marché n° 23A050, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec la société MELAG FRANCE dans le cadre de la maintenance d'autoclave 1 (CMS ROUQUES) pour un montant annuel de 1522,00 € TTC

DEC23-309 du 15 mai 2023

Marché n° 23A051, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec la société MELAG FRANCE dans le cadre de la maintenance d'autoclave 2(CMS ROUQUES) pour un montant annuel de 1522,00 € TTC.

DEC23-310 du 15 mai 2023

Marché n° 23A052, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec la société MELAG FRANCE dans le cadre de la maintenance d'autoclave 1 (CMS TENINE) pour un montant annuel de 1522,00 € TTC

DEC23-311 du 15 mai 2023

Marché n° 23A053, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec la société MELAG FRANCE dans le cadre de la maintenance d'autoclave 2 (CMS TENINE) pour un montant annuel de 1522,00 € TTC

DEC23-312 du 15 mai 2023

Marché n° 23A054, passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence, avec la société MELAG FRANCE dans le cadre de la maintenance d'autoclave 3 (CMS TENINE) pour un montant annuel de 1522,00 € TTC

DEC23-313 du 17 mai 2023

Demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire pour le projet au titre d'"Aménagements transitoires sportifs dans le secteur Boileau Bourbonnais"

DEC23-314 du 26 mai 2023

Décision du Maire portant sur la reconduction de la convention d'occupation précaire d'une partie des terrains cadastrés CQ 148, situé au 84, voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne, au profit de l'association EMMAUS LIBERTE, à compter du 1er mars 2022, mise à disposition d'un hangar d'une superficie de 300 m2 et d'un pavillon d'habitation de type F4, pour une durée d'un an renouvelable.

DEC23-315 du 29 mai 2023

Décision de Monsieur la Maire relative à la convention de vacances familiales entre l'ASS DEFENSE PROTECTION ENFANCE DEFICIENTS - APDED - Résidence Jacques Josquin 50 avenue de la Division Leclerc - 94260 FRESNES et la ville de Champigny-sur-Marne - 14 rue Louis Talamoni - 94500 Champigny-sur-Marne, du Dimanche 23 juillet (dîner) au dimanche 30 juillet (déjeuner pique-nique)

DEC23-316 du 31 mai 2023

Attribution du marché n °22A250 Logiciel SIRIUS à la société SARL Forum SIRIUS pour une durée de 3 ans (7859.00€ HT)

DEC23-317 du 12 juin 2023

Marché n°22F153, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec la société ALDA MAJUSCULE, relatif à des fournitures pour la composition des pochettes scolaires, pour un montant maximum de 680 000 euros HT

DEC23-318 du 19 juin 2023

Décision du Maire portant sur la mise à disposition d'un local professionnel dans la Pépinière de Santé sise au 164, avenue du Général de Gaulle sur Champigny-sur-Marne, par une convention d'occupation précaire accordée au profit du docteur BOUNEMEUR Ghanem, pour son installation dans le cabinet médical numéro 1 (17,4m2), à compter du 19 juin 2023 jusqu'au 31 juillet 2024, prorogeable sur écrit de la Commune, moyennant un loyer proratisé mensuel de 350 euros.

DEC23-319 du 19 juin 2023

Terrain nu cadastré AT 160 d'une superficie de 2839 m2, situé au 46 quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la SADEV 94 au profit de la commune de Champigny-sur-Marne à compter de sa date de signature jusqu'au 10 novembre 2023 et à titre gratuit.

DEC23-320 du 19 juin 2023

Décision du Maire portant sur la mise à disposition de terrains situés au 42 rue Eugène Varlin sur Champigny-sur-Marne, par une convention d'occupation précaire accordée au profit de l'Association "3 Petits Chats"

DEC23-321 du 19 juin 2023

Décision de Monsieur le maire ayant pour objet la reconduction du partenariat avec la CAF de l'Hérault portant accueil des familles allocataires de l'AVF/AVS en structures de vacances, notamment sur le centre de vacances Les Charmettes situé à FLUMET

DEC23-322 du 19 juin 2023

Défense de la Commune. Désignation de la SCP Lonqueue - Saygalovitsch - Eglie - Richters et associés pour représenter la Commune dans le cadre d'une requête, introduite devant le Tribunal administratif de Melun, demandant l'annulation des arrêtés du 09 mai 2022 portant mise en œuvre de cesser immédiatement les travaux.

DEC23-324 à DEC23-418 du 19 juin 2023

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale. Demande de renouvellement anticipé d'une case de columbarium pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'achat d'une concession funéraire familiale
Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle
Demande d'achat d'une case de columbarium funéraire familiale

Monsieur le Maire

« Alors on va pouvoir commencer l'ordre du jour. Avant, nous avons les décisions. Donc on est sur les décisions avant d'attaquer l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques ? Alors Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai plusieurs remarques. La première concerne la décision 23-300 du 10 mai 2023, la vente par la société PICQUET des parcelles cadastrées 25, 27, 116, etc. avenue du Général-De-Gaulle, est-ce qu'on peut savoir pour quelle raison cette préemption ?

Ensuite la décision 23-301, pareil. C'est une préemption par la société MTG OI INVEST du lot 3, pareil : savoir de quoi il s'agit. C'est 2, rue Julian-Grimau.

Ensuite, il y a une demande de subvention au Conseil régional d'Île-de-France. C'est la 23-313 en soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire pour le projet au titre d'aménagements transitoires sportifs du secteur Boileau.

Ensuite la 23-314, il y a une convention d'occupation précaire au profit d'Emmaüs Liberté, et la durée est uniquement d'un an renouvelable. Est-ce que cela ne fragilise pas particulièrement cette structure ?

Ensuite la 23-317 à la société ALDA MAJUSCULE pour les fournitures des pochettes scolaires. Je sais qu'auparavant c'était un ESAT qui faisait cette prestation. Est-ce qu'il s'agit là aussi d'un ESAT ?

Ensuite la 23-319, un terrain nu cadastré AT 160 situé 46, quai Victor-Hugo, convention précaire accordée à la SADEV au profit de la commune de Champigny. De quoi s'agit-il ? De toute façon, c'est à titre gratuit, donc cela ne va pas grever les finances de la ville, mais de quoi s'agit-il ?

Ensuite, ah oui la 23-320, mise à disposition à l'association les 3 Petits Chats d'une convention d'occupation précaire, je m'en réjouis, et j'avais posé une question à un précédent Conseil, à savoir quel était le budget alloué pour la stérilisation des chats en particulier ? Je n'ai jamais eu la réponse.

Et pour terminer la 23-322, il s'agit d'une demande d'annulation de travaux, mise en œuvre de cesser immédiatement les travaux, et j'aurais aimé savoir de quoi il s'agit. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« En complément des questions qu'a posées ma collègue, notamment sur la décision 300 et la 301, j'aurais voulu connaître le montant de la préemption, quel était le montant de l'évaluation de France Domaines, pour quels projets, quels types de biens, est-ce que ce sont des terrains nus pour la 300 puisqu'on nous parle que de parcelles ? Pour la 301, les mêmes questions.

Pour la décision 23-299, quel est le montant de la mise à disposition pour l'association Vo Vietnam de Vincennes ? Quel est le montant de cette redevance ?

Sur la 313, sur la demande de subvention, eh bien effectivement c'est aussi avoir des éléments sur les projets qui sont portés dans la demande de subvention, et notamment le montant de la subvention qui est demandée.

Donc même type de question sur la décision 23-319 sur la convention d'occupation précaire par la SADEV, quels sont les usages qui sont prévus ?

Sur la décision 320 du 19 juin 2023 concernant l'association Les 3 Petits Chats, quelle est la durée de cette convention et le montant de la redevance qui est demandée à cette association ?

En espérant que ce soit la gratuité, compte tenu de l'intérêt que nous avons pour la condition animale, tout comme vous d'ailleurs, vu que vous n'avez jamais répondu sur le montant que vous mettez, en réalité, sur ces actions-là. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous, donc moi j'ai une question sur la décision 23-322 du 19 juin 2023 concernant la défense de la commune. On aimerait connaître le motif de ce qui amène la commune devant le tribunal administratif de Melun. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Très bien, question qui a déjà été posée. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Non, alors je vais essayer de vous apporter des éléments de réponse sur les décisions, parce que je rappelle que des décisions sont simplement des décisions et n'ont pas vocation à ouvrir des débats. Ce ne sont pas des délibérations.

Alors Madame CAPORAL, vous avez posé la question, et Monsieur MAILLER aussi, sur la 300 concernant PICQUET. Eh bien tout simplement, les établissements PICQUET ont fait le choix de proposer un promoteur qui a un projet immobilier que l'on ne partage pas, et donc on a une autre vue sur cette parcelle, et donc on a fait bien évidemment jouer notre droit de préemption, conformément aux textes. Donc sur la valorisation telle qu'elle est opérée par les Domaines sur un montant global, sur l'ensemble du foncier, puisqu'il y a beaucoup de parcelles qui sont concernées, pour près de 2 M €. Alors vous me demandez quel projet... Eh bien, pour l'instant, il y a différentes possibilités, nous verrons. Et j'ai reçu d'ailleurs la société lundi matin, qui m'a dit qu'elle souhaitait revoir son projet avec la Ville, et pas contre la Ville. Donc tout cela, je pense, avancera dans le bon sens.

Sur la 301, c'est la même chose sauf que l'on est dans le périmètre du CRAC, et donc on fait jouer effectivement notre droit de préemption afin de protéger ce que nous estimons être nécessaire sur l'ensemble 2, rue Julian-Grimau. En fait, cela donne aussi sur la rue Jean-Jaurès et donc, dans une approche de développement commercial sur la principale avenue de la Ville.

Concernant la décision 313, vous m'interrogez sur la demande de subvention auprès du Conseil régional, eh bien, vous le savez, je n'ai pas de doute que vous ayez bien intégré que, sur ce périmètre du secteur Boileau-Bourbonnais, il est prévu un programme d'équipements sportifs avec un gymnase, avec un terrain de proximité, et donc de telle manière à préparer les choses, puisque le temps que l'on instruit les demandes de permis de construire, que l'on puisse monter les dossiers, il va s'écouler un peu de temps, et donc l'objectif, c'est de faire en sorte que les habitants puissent s'approprier ce secteur avec de l'urbanisme transitoire autour des questions sportives. Et donc, effectivement, la Région finance à hauteur de 50 % toutes les demandes de subventions qui existent dans ce domaine. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de faire des inaugurations en la matière au nom de la Région sur Bercy, à Paris, auprès du premier adjoint de la mairie de Paris, et nous avons pu voir tout l'intérêt que l'on pouvait déployer avec ce type d'opérations.

Ensuite vous posiez la question, Madame CAPORAL, sur la 317. Vous disiez : c'était un ESAT. Alors ce n'est pas tout à fait exact. Il y a la partie de la fourniture qui, donc, ne relève pas d'un ESAT.

C'est donc une entreprise qui fournit les fournitures scolaires, et ensuite il peut y avoir effectivement la mise en pochette, pour notamment les pochettes de rentrée, qui est faite par un ESAT, mais ça, c'est directement géré par l'entreprise. Ce sont deux choses différentes.

Sur la parcelle, la 319, la parcelle de la SADEV, je m'étonne un peu de cette question. Je pense qu'elle est connue de tout le monde. La parcelle, c'est celle du terrain qui est à côté d'Air liquide, le long de la voie ferrée, donc tout le monde sait qu'il y a une convention à chaque fois entre la Ville, et ça fait des années que ça dure, pour des occupations temporaires. On va avoir Champigny Plage, c'est le cas aussi pour la Foire au Troc et aux Cochons et, comme vous l'avez d'ailleurs noté, il n'y a pas de coût particulier.

Concernant la décision 320, alors sur une convention avec l'association des 3 Petits Chats, on est en train de regarder, puisqu'on a reçu une alerte de la part de la préfecture sur un non-respect d'un certain nombre de formalités administratives et, de toute façon, cet équipement a vocation à accueillir plusieurs structures associatives dans le domaine de la condition animale. Donc vous aurez l'occasion de voir sans aucun doute une nouvelle décision complémentaire.

Dernier point, c'est sur la 322. Eh bien écoutez, oui, il y a effectivement un recours qui est engagé, puisque nous avons sur cette parcelle quelqu'un qui a fait des travaux qui n'ont pas été déclarés de façon conforme en matière d'urbanisme, avec des logements qui ne sont pas prévus comme tels, ce qui n'est pas sans poser des difficultés. D'ailleurs je m'en suis ouvert très directement auprès du procureur de la République parce que jusqu'à présent, à Champigny, il y avait une tradition : on laissait faire un peu tout sur ces sujets-là, et c'est vrai que ce n'est pas toujours dans les priorités judiciaires, et donc j'étais un des maires - je n'étais pas le seul - à rappeler au procureur que ces sujets-là devaient être traités parce que l'on ne peut pas laisser construire n'importe comment, et sans aucune déclaration auprès des autorités compétentes, en l'occurrence la Ville, puisque nous avons en matière d'urbanisme, même si la compétence est montée au niveau du territoire, elle est totalement redéleguée à la commune qui instruit l'ensemble des dossiers. Donc là, on a effectivement un dossier qui n'est pas conforme, et donc on poursuit sur cette affaire comme sur d'autres qui viendront d'ailleurs puisqu'il y a des gens qui construisent des maisons sans avoir jamais fait de déclaration. Donc on essaie d'être un peu vigilants sur ces questions.

Voilà, je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions qui étaient portées. Monsieur MAILLER, je vous rappelle que ce n'est pas un débat. »

M. MAILLER

« Non, ce n'est pas un débat, c'est simplement que l'on vous a demandé des montants que vous ne nous avez absolument pas communiqués. Sur la convention de mise à disposition du centre de vacances de l'île d'Oléron, je vous ai demandé le montant de la redevance, je ne l'ai pas ; sur la décision 301-302, même chose, l'évaluation des Domaines et le montant de la transaction, et pour les 3 Petits Chats, la même chose. Quel est le montant de la redevance que nous leur imposons, si tant est qu'il y en ait une... »

Monsieur le Maire

« Alors nous n'imposons rien, nous dialoguons. Chose qui est parfois complexe pour certains. Mais en tout cas, c'est ce que nous faisons. Et donc je vous ai dit qu'il y avait un sujet administratif, donc on regardera le sujet administratif avant de vous donner quelque information de cette nature sur le sujet. En ce qui concerne la 301, c'est donc un montant de préemption de 175 500 €, tel qu'il a été envisagé.

Et puis sur la convention avec la structure Vo Vietnam, donc qui est allée à Argelès, eh bien ce sont les tarifs que vous avez, ce sont les tarifs, il n'y a pas de convention particulière, ce sont les tarifs de prestations quand les associations utilisent une structure de centre de vacances. Je vous invite à regarder la délibération en la matière, donc cela dépend du nombre de jours qu'ils y passent, des prestations qu'ils prennent. C'est essentiellement d'ailleurs pour des sujets de repas, et bien évidemment d'hébergement.

Voilà, je pense que j'ai répondu à l'ensemble des interrogations. Madame ADOMO, peut-être une question complémentaire ? »

Mme ADOMO

« Bonsoir mes chers collègues, sur la décision 322, on n'a pas l'adresse en fait. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'adresse. Eh bien, dans l'intitulé, vous l'avez. »

Mme ADOMO

« Sur la 322 ? »

Monsieur le Maire

« Oui, vous l'avez, vous l'avez, c'est écrit. »

M. MAILLER

« Non. »

Monsieur le Maire

« Dans les éléments que j'ai, je ne parle pas de la décision, vous l'avez 15 impasse Brade Lethuaire. Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, donc je vous propose de passer à l'ordre du jour. Oui, Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, Monsieur le Maire, merci. »

Monsieur le Maire

« Sur les décisions toujours ? »

M. FAUTRÉ

« Non, non, non, j'ai fait parvenir à votre chef de cabinet, jeudi dernier, à 16 h 22 précisément, un mail au nom de mon groupe pour un vœu que je ne vois pas à l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire

« Ah, écoutez, moi je n'ai pas eu de vœu de votre part. La dernière fois, il y a eu un vœu. Là, on n'a rien eu, sinon on l'aurait proposé. »

M. FAUTRÉ

« Et je n'ai eu aucun retour de la part... Et je n'ai eu aucun message me disant que le mail n'est pas paru. Donc je suis très, très surpris de voir, plus que surpris, je ne dis pas que c'est de votre faute, absolument pas, je n'ai pas de doute, mais c'est très embêtant parce que c'était un vœu sur l'école. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je vous inviterai quand même à regarder dans votre boîte d'envoi parce que, très sincèrement, on n'a rien reçu, sinon il n'y a aucun problème, vous avez bien vu, la dernière fois, vous avez proposé un vœu, vous l'avez défendu. Moi je n'ai pas de sujet, vous pouvez proposer autant de vœux que vous voulez, je n'ai pas de problème là-dessus. Je ne savais même pas que vous aviez proposé un vœu et encore moins l'intitulé du vœu. »

M. FAUTRÉ

« Je n'ai eu aucun retour. »

Monsieur le Maire

« Aucune information là-dessus. »

M. FAUTRÉ

« C'est fort regrettable, je n'ai pas de retour. »

Monsieur le Maire

« Je n'en doute pas, mais en règle générale, c'est ce qui s'était passé la dernière fois, j'étais en copie. Donc là, moi en tout cas, je n'ai rien reçu. Ma chef de cabinet n'est pas là mais, en tout état de cause, si vous m'aviez mis en copie, je pourrais vous répondre immédiatement. Là, moi je n'ai rien reçu. En tout cas, on n'a rien reçu au niveau des services, donc je vous invite à le renvoyer, et puis on le passera au prochain Conseil municipal. »

M. FAUTRÉ

« Ce ne sera plus d'actualité. »

Monsieur le Maire

« Ah je n'en sais rien, je ne sais même pas l'intitulé. »

M. FAUTRÉ

« Cela concerne la rentrée scolaire. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais pour cela, il faut que le vœu nous parvienne. »

M. FAUTRÉ

« Il est parti. »

Monsieur le Maire

« Il est parti, mais est-ce qu'il est parti réellement ? Est-ce qu'il n'est pas dans votre boîte d'envoi ? Ce sont des choses qui arrivent parfois. »

M. FAUTRÉ

« Non, non, non, non. »

Monsieur le Maire

« Objectivement, je vous dis cela, parce que moi, je n'ai pas de souci. Vous pouvez présenter tous les vœux que vous voulez mais, en l'occurrence, on n'a rien reçu. »

M. FAUTRÉ

« Ça pose un problème. »

Monsieur le Maire

« Ça pose un problème, si réellement il est parti. Mais je crois qu'il faudrait peut-être vérifier quand même. Bien, en tout cas, on va passer à l'ordre du jour. Et donc on va attaquer le premier point puisque nous avons 19 points à l'ordre du jour. Et donc Wilfrid BASTIN pour le premier point sur le programme d'action pour les contrats de ville. »

M. SY

« Excusez-moi, Monsieur, il y a les questions diverses. »

Mme CAPORAL

« Pardon, il y a les questions. Deux questions pour moi. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais les noter. On ne va pas en noter cinquante. Donc il y avait. Je prends les questions diverses. Donc Monsieur FAUTRÉ, il avait une question diverse. Ensuite Monsieur SY, une question diverse ? »

M. SY

« Deux, trois. »

Monsieur le Maire

« Trois ? C'est l'inflation. En ce moment, c'est l'inflation, c'est ça. »

M. SY

« À qui le dites-vous... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Trois aussi. »

Monsieur le Maire

« Non, pas cinq ? »

M. MAILLER

« Non trois. »

Monsieur le Maire

« Parce que d'habitude, vous faites toujours un peu plus. Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Une question. »

Monsieur le Maire

« Une. Et Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« Deux. »

Monsieur le Maire

« Deux. Il y en a qui aiment que l'on termine tard. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Si vous étiez plus transparent, on ne serait pas obligés. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, quand vous n'avez pas la parole, la seule chose que l'on vous demande, c'est de ne pas faire des commentaires complémentaires. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est vous qui commencez. »

Monsieur le Maire

« Non, non il n'y a pas de commentaires complémentaires à faire. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Au temps pour moi. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV ? »

M. TITOV

« Deux. »

Monsieur le Maire

« Deux. Très bien. Donc Wilfrid BASTIN pour le premier point. »

1) Programme d'actions 2023 du Contrat de ville

M. BASTIN

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors l'objet de cette délibération est une prise d'acte du programme d'actions 2023 du Contrat de ville. Les Contrats de ville ont fait l'objet d'une nouvelle prorogation jusqu'à la fin de l'année 2023, et l'enveloppe dédiée s'élève à 780 000 €. Le comité de pilotage a acté l'attribution des crédits spécifiques de l'État au titre du Contrat de ville pour un montant de 760 400 € pour 2023. Il y a une diminution de 19 100 € par rapport à 2022, due notamment à la diminution du nombre de dossiers déposés cette année. Voici les grandes caractéristiques de répartition actées par l'État. L'enveloppe financière a été répartie comme suit : pilier cohésion sociale 623 400 €, pilier développement économique 114 000 €, pilier cadre de vie 23 000 €. Répartition par porteur de projet : 347 000 € pour les projets des associations, 289 400 € pour les projets PRE, et 124 000 € pour les projets Ville. Donc cela ne constitue pas un engagement financier ni pour la Ville ni pour les partenaires. Il s'agit de tableaux réglementaires pour l'État lui permettant d'engager ses crédits BOP 147.

S'agissant des actions portées par la Ville, ils permettent de solliciter les financements.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, et 5^e commission.

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 6^e commission avec une abstention de Monsieur SOLARO.

Voilà, je vous remercie. »

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur BASTIN, j'aimerais juste que vous nous donniez quelques éléments sur ce qui, selon vous, explique que l'on ait à peu près à 16 % de dossiers en moins, dans quels secteurs, essentiellement, ces dossiers n'ont pas été remis parce que, du coup, c'est un peu contradictoire avec tous les dispositifs que vous semblez avoir mis en place pour accompagner les associations. Donc est-ce que c'est parce que les règles du jeu ont changé ? On sait que l'État, sur ce type de subvention, aime bien changer les règles du jeu d'une année sur l'autre. Donc est-ce que c'est juste cette problématique-là ? Peut-être qu'il y a des financements qui étaient accordés précédemment qui ne le sont plus ? Donc, du coup, cela expliquerait peut-être le nombre de dossiers en moins par rapport à l'année précédente. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Alors je vais vous répondre puisque j'ai piloté, avec le préfet à l'égalité des chances, le comité qui se tient au niveau du territoire sur ces sujets. Les choix qui ont été faits, effectivement, sont le souhait partagé avec l'État, mais avec un État qui demande un certain nombre d'orientations dans le cadre des Contrats de ville, ce qui est bien légitime, c'est lui qui met les sommes sur la table. Notamment de renforcer le pilier économique, je pense que c'est une bonne chose d'ailleurs sur le secteur, tout en gardant une enveloppe forte, vous l'aurez noté, 82 % sur

la cohésion sociale, je pense que c'est quand même un effort important, et tout en gardant 3 % sur le cadre de vie. Il a été, au fond, décidé de ne pas pratiquer du saupoudrage, mais de renforcer un certain nombre d'actions et, globalement, l'enveloppe, en tout cas pour Champigny, a légèrement progressé. Donc c'est un vrai plus, ça n'a pas été le cas d'ailleurs dans tous les territoires, je tiens à le dire, puisque sur les 9 QPV que l'on a sur le territoire Paris Est Marne & Bois, certains ont vu leur enveloppe très légèrement diminuer. Nous, on l'a vu très légèrement augmenter, donc je pense que l'on ne peut que se satisfaire de cette situation. Voilà. C'est pour cela que certains projets ont été effectivement renforcés, de nouveaux sont intervenus, et puis d'autres ont été abandonnés parce que nous avons constaté aussi que certains ne donnaient pas satisfaction en termes de résultats, et que d'autres étaient émergents et intéressants, en particulier sur le pilier du développement économique. Bien, alors ça fait deux questions, ça ne fait pas une, c'est deux. Oui, je vous en prie. »

M. MAILLER

« Alors j'ai un peu de mal à comprendre parce que, du coup, on a le même montant que l'année d'avant. C'est ce qui est dit dans la note. Et là, vous dites que oui, a priori, il y a une augmentation. Donc j'ai un peu de mal. Après on nous dit que l'on n'attribue que 760 400 € sur, a priori, les 780 000 de l'enveloppe, donc où va la différence ? Et vous ne m'avez pas répondu sur : qu'est-ce qui fait que l'on a moins de dossiers ? Est-ce que c'est un problème de capacité des associations ou en tout cas des structures à demander, alors que vous avez, semble-t-il, mis en place des dispositifs pour les accompagner ? Ou est-ce que c'est parce qu'il y a des champs qui ont disparu et que, du coup, elles ne sont plus éligibles sur les mêmes champs ? »

Monsieur le Maire

« Je vous ai répondu : les champs sont restés sensiblement les mêmes, avec un renforcement sur le pilier économique. Donc rien n'a changé de ce point de vue-là. Simplement, il a été fait le choix, en accord avec l'État, de renforcer un certain nombre de structures qui ont effectivement des actions particulièrement fortes et qui ont été positives. Donc ça a été de consolider cela. Donc c'est dans ce sens-là que les choses ont été arrêtées avec l'État. Bien. Donc il n'y a pas de vote, c'est une prise d'acte, donc on va pouvoir passer au point suivant. On constate que nous avons pris acte de ce Contrat de ville. »

M. MAILLER

« En fait, pourquoi il y a dix-neuf dossiers en moins, c'est ça ma question. »

Monsieur le Maire

« Mais je viens de vous l'expliquer, maintenant je peux vous répéter trois fois la même chose. Je vous l'ai dit. »

M. MAILLER

« Pourquoi ces dix-neuf structures n'ont pas déposé par rapport à l'an dernier ? »

Monsieur le Maire

« Certaines n'ont pas déposé de dossier, voilà. Certaines ont déposé des dossiers un mois plus tard, et donc n'étaient plus éligibles. Et d'autres n'ont pas été suivies parce que les actions étaient marginales, et que l'objectif était de maintenir l'enveloppe de l'État pour la concentrer. On aurait très bien pu, puisqu'on avait dix-neuf dossiers en moins, l'État aurait très bien pu dire : on baisse l'enveloppe globale. Ce n'est pas ce qui a été fait, et c'est la position que j'ai défendue d'ailleurs pour l'ensemble des villes, les quatre villes qui ont des QPV dans le territoire. Cela a été vraiment à la marge en termes d'évolution. Le sujet, c'était : comment on arrive à renforcer sur les piliers essentiels ? C'est ce qui a été fait. Bien. Donc on ne va pas poursuivre plus le débat, on a pris acte en tout cas des chiffres, et donc on va pouvoir passer au point suivant, David SLIMOVICI pour le compte de gestion. »

à l'unanimité

2) Compte de gestion du budget principal Ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2022

M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2022. Ces résultats sont conformes au compte administratif 2022 du Maire qui vous seront présentés un peu plus tard par Madame AMAR. Par souci de clarté vis-à-vis des citoyens venus assister à ce Conseil municipal, je ne détaillerai pas les centimes d'euro. Vous me pardonnerez, chers collègues, je l'espère, ces approximations.

Donc ces résultats de clôture constatés sont les suivants : pour la section de fonctionnement, 133 828 000 € de recettes, 134 714 000 de dépenses, soit un résultat négatif de moins 886 000 €. Mais en reportant les résultats antérieurs, qui sont de 6 556 000 €, cela donne un résultat de clôture 2022 de plus 5 670 000 € pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, des recettes de 60 426 000 €, des dépenses de 61 264 000 €, soit un résultat de moins 837 000 €. Mais en reportant les résultats antérieurs qui sont de 7 659 000 €, nous avons un résultat de clôture 2022 de plus 6 821 000 €.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e commission.

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 6^e commission avec une abstention de la part de Monsieur SOLARO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, vous vous doutez bien que l'on votera contre ce compte de gestion, puisqu'il est le miroir du compte administratif qui fait état de la politique que vous menez dans notre Ville, politique qui n'est

pas faite pour les Campinois, mais pour des potentiellement futurs Campinois avec des revenus bien plus élevés que ceux qui sont actuellement dans notre Ville. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, on vous laisse à vos élucubrations. Les gens qui viennent dans les services publics sont bien des Campinois, les gens qui viennent sur une passerelle sont bien des Campinois, les gens qui vont chez les commerçants sont bien des Campinois, les gens qui sont protégés dans une politique de logement aujourd'hui accessible sont bien aussi des Campinois et, contrairement à ce que vous dites aujourd'hui, parce qu'il faut quand même remettre les choses en perspective et arrêter de proclamer comme vous le faites en permanence des mensonges, car vous êtes un menteur, Monsieur MAILLER. D'ailleurs la meilleure preuve... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Je ne vous ai pas donné la parole. La meilleure preuve. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous m'accusez et... »

Monsieur le Maire

« Non, non, je vais justifier ce que je viens de dire. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Vous avez déclaré partout que vous aviez fait un recours sur l'ANRU. Il n'y a pas eu de recours, voilà. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah bon ? »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas eu de recours, et donc vous affirmez des choses en permanence, avec des choses qui sont fausses. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Bien sûr. »

Monsieur le Maire

« La seule chose que vous avez faite, c'est un référé, qui est tombé au bout de deux jours, voilà. Il n'y a pas de recours sur le fond. Donc tout cela pour dire quoi ? Qu'en réalité, si vous connaissiez réellement les chiffres, si vous affirmiez les choses avec certitude et avec précision, vous sauriez que

ceux qui viennent en grande majeure partie des villes, d'ailleurs, ils viennent dans le cadre du logement social, et pas du tout dans le cadre de l'accession à la propriété. Pourquoi ?

Parce que, tout simplement, la politique du logement qui est opérée par l'État, dans le cadre du DALO, fait que nous avons des gens qui viennent de toute l'Île-de-France, parfois même de province, et donc, au regard de cela, le plus grand nombre de personnes qui arrivent, ne venant pas de la commune, viennent dans des logements sociaux, contrairement à ce que vous dites en disant : on ne fait que du logement pour les riches qui viennent d'ailleurs. Vous voyez, les chiffres, ce n'est pas cela. Bien au-delà de cela, nous allons pouvoir passer au vote de ce compte de gestion. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous permettez que je réponde ? »

Monsieur le Maire

« On vote sur ce compte. Là, on est sur le compte de gestion. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, mais justement. Vous savez ce que c'est le Télérecours ? Et quand on accuse réception d'un recours, il est là le recours, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Sur le référé, oui, il a été perdu. Donc on va passer au vote. On passe au vote : qui est contre ce compte de gestion ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Avant de traiter les gens de menteurs, je vous invite à vérifier... »

Monsieur le Maire

« Qui s'abstient ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je vais faire un signalement au procureur de la République sur ce que vous venez de faire pour injures publiques. »

Monsieur le Maire

« Les injures publiques, vous en faites beaucoup. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Certainement pas, Monsieur. Je ne vous ai pas traité de menteur, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Non pire, c'est bien pire... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Bien sûr. »

Monsieur le Maire

« En me traitant de voyou en col blanc, comme vous l'avez fait sur les réseaux sociaux, voilà. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est moi qui ai signé, Monsieur ? »

Monsieur le Maire

« Champigny en mieux, c'est vous ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Eh bien, ce n'est pas que moi. »

Monsieur le Maire

« Champigny en mieux, c'est vous ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas que moi. »

Monsieur le Maire

« C'est vous deux, vous le revendiquez en permanence. Donc il faudra l'assumer. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas que moi. »

Monsieur le Maire

« Il faudra l'assumer. De me traiter de voyou, il faudra l'assumer. Bien. Donc nous passons au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Donc le compte de gestion est adopté. Point numéro 3, Cristina DE OLIVEIRA. »

à la majorité

45 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE, M. SOLARO)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

3) Élection du président de séance lors du vote du compte administratif 2022

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Donc cette délibération concerne l'élection du président de séance lors du vote du compte administratif 2022. En application de la réglementation en vigueur à l'occasion de l'adoption du compte administratif, il doit être procédé à l'élection d'un président de séance autre que le Maire en exercice, qui peut assister aux débats, mais il doit quitter la salle au moment du vote de ce compte administratif par l'assemblée délibérante. Donc nous proposons Aurore THIROUX.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres de la 1^{re} commission dont une abstention de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Le rapport est adopté. Point numéro 4, le compte administratif, je laisse la parole à Aurore THIROUX. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE, M. SOLARO)
8 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY

4) Compte administratif 2022

Mme THIROUX

« Merci Monsieur le Maire. Je vais donner la parole à Madame AMAR pour la présentation. »

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Vous avez eu un rapport relativement détaillé, donc je serai très brève dans mon intervention. L'exercice 2022 pour le budget principal de la Ville fait apparaître un excédent après report de 3 720 029 € en investissement et de 5 670 142 € en fonctionnement, soit un excédent de 9 390 172 €, toutes sections confondues.

Les recettes réelles de fonctionnement sont réalisées à 103 % ; elles sont donc d'un montant supérieur au total prévu, budget primitif plus budget supplémentaire. Les impôts et taxes représentent 64 % du total des recettes. La progression la plus importante provient de la taxe foncière, dont les bases ont été revalorisées par la loi de finances de 3,4 % pour 2022, alors que les taux décidés par le Conseil municipal sont restés constants depuis 2020. Les principales dotations de l'État représentent, comme l'année dernière, 20 % des recettes réelles de fonctionnement, les participations perçues 5 %, et les produits des services du domaine 7 %. En 2022, les produits exceptionnels à titre exceptionnel se sont élevés à 3 689 713 € et comprennent les produits de cessions réalisées en 2022 pour 2 788 909 € concernant trois parcelles : 24 bis, avenue Carnot, 198, rue de Verdun et un terrain 50 avenue Diderot, et la cession du droit au bail au 40, rue Albert-Thomas.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 97,5 %. Elles sont d'un montant inférieur au total prévu. Les taux de réalisation sont le reflet d'une gestion avisée et prudente des prévisions budgétaires. La progression des dépenses de personnel, qui représentent 64 % des dépenses réelles de fonctionnement, est de 1 % par rapport à 2021 et intègre la revalorisation du point d'indice de 3,5 % décidé à effet du 1^{er} juillet 2022 par le gouvernement. La progression des charges générales, 3 170 858 €, est de 13 % et traduit l'impact de la hausse des prix de l'énergie, et pour une moindre mesure des prix de l'alimentation et des produits d'entretien. La progression des autres charges de gestion courante, plus 728 000 €, s'explique notamment par la hausse de la subvention versée au CCAS en 2022 par rapport à 2021. Les charges financières s'élèvent à 2 261 518 € et diminuent de 200 000 € environ par rapport à 2021. L'autofinancement est de 21 958 442 €, soit un montant comparable à 2021, ce qui traduit une stabilité de la structure financière de la Ville.

Je vais passer à la section investissement. Les recettes réelles d'investissement sont réalisées à 78 %. Les subventions d'investissement reçues s'élèvent à 3 764 413 €, soit une augmentation de 1 173 798 € par rapport à 2021.

Comme les années passées, les dotations, fonds divers et réserves, qui s'élèvent à 2 679 071 € correspondent à la FCTVA et à la taxe d'aménagement. Le recours à l'emprunt, d'un montant réalisé de 8 M €, correspond à la mobilisation de trois contrats en 2022 : un de 2 M €, un de 3 M € et un troisième de 3 M €, sachant que le troisième a été remboursé en 2022, comme le permet le contrat de prêt. Le montant des restes à réaliser s'élève à 10 M € en ce qui concerne l'emprunt, et il correspond à un contrat 2021, avec la Société Générale, qui sera mobilisé en 2023.

Les autres immobilisations financières intègrent la comptabilisation des immobilisations, suite au solde de la concession d'aménagement ANRU 1 du Bois l'Abbé à hauteur de 21 218 891 € dont 801 125 € de solde en faveur de la Ville.

Les dépenses réelles d'investissement sont réalisées à 82 %. L'exercice 2022 a permis de débiter les travaux de création des locaux de la police municipale, de procéder à des installations de caméras de vidéoprotection, de choisir les projets et de désigner les architectes en charge de la réalisation de la médiathèque du centre-ville, de la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis et de la rénovation du stade Duprat. Les immobilisations corporelles réalisées en 2022 s'élèvent à 40 358 422 €. Vous avez dans le rapport le détail des principales dépenses. Les taux de réalisation sont le reflet d'une gestion d'un recours à l'emprunt adapté aux besoins de financement constatés en 2022.

En ce qui concerne l'évolution de la dette, l'encours de la dette est de 124 M €, et il est en réduction par rapport à 2021. Le ratio de la capacité de désendettement s'améliore en s'établissant à 5,2 années ; néanmoins, la Ville reste plus endettée que la moyenne des villes de taille comparable. Je vous remercie.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 3^e, 4^e et 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 6^e commission avec une abstention de Monsieur SOLARO. »

Mme THIROUX

« Merci Madame AMAR pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi, ce sont plus des questions. J'ai vu qu'il avait été acheté des capteurs de CO₂, c'est pour mettre à quel endroit ? Ensuite, j'ai vu qu'il y a des aménagements de circulation douce : est-ce que c'est autre chose que la rue Massenet ou c'est la rue Massenet ? C'est une subvention donc.

Modernisation de l'éclairage public : là, j'ai été étonnée parce qu'en fait je me souvenais qu'auparavant la modernisation de l'éclairage public était autour de 90 000 €, et là, c'est 54 900 € et des poussières. Donc est-ce que l'on arrive à la fin de cette modernisation ? Voilà, c'est juste ces précisions. Merci beaucoup. »

Mme THIROUX

« Merci, Madame CAPORAL. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Madame THIROUX. Encore une fois, Madame AMAR, je ne peux être qu'atterré par le commentaire que vous faites en parlant d'une gestion avisée et prudente. Pourquoi ? Parce que déjà rien que le résultat de l'exercice budgétaire 2022 est plus qu'alarmant. Pourquoi est-il plus qu'alarmant ? Parce qu'il est négatif dans les deux sections : investissement et fonctionnement. Donc j'espère que vous nous expliquerez pourquoi il est déficitaire dans ces deux sections, ce qui fait quand même 1,7 M €. Pourquoi c'est alarmant ? Parce que ça veut dire qu'en réalité, malgré tous vos beaux discours, vous ne maîtrisez pas l'exécution budgétaire de ce que l'on a fait.

On l'avait déjà constaté lors des décisions modificatives et budget supplémentaire, où le nombre de modifications que vous apportez au budget primitif laisse penser une forme d'insincérité de ce budget, et on a pas mal d'exemples dans la note que vous nous présentez et dans le budget. Tout d'abord, si l'on prend un certain nombre d'éléments, si l'on prend sur les recettes, parce que c'est là que le bât blesse, alors c'est bien de comparer avec le CA 2021, mais ce qui est intéressant, puisque soi-disant vous avez une gestion avisée et prudente, c'est de comparer avec ce que l'on a inscrit au budget primitif.

Si je prends la restauration scolaire, en recettes, vous aviez prévu 3,8 M € de recettes ; le réalisé, 3,6 M €. Donc il faudra m'expliquer c'est 5,77 % de différence et m'expliquer pourquoi on en arrive là. C'est peut-être parce qu'il y a moins de fréquentation ou est-ce que vous aviez surestimé cette recette ?

Concernant le FSRIF, même remarque : 5 850 000 € inscrits au budget, 5 663 185 € de touchés. La taxe d'électricité : 950 000 inscrits au BP, 807 207 touchés. Donc il faudra nous expliquer comment vous arrivez à, finalement, surestimer les recettes, alors que l'on devrait au contraire, si l'on était prudents, les minimiser et avoir de bonnes surprises, comme on en a dans certains cas. Donc ça, c'est la première chose.

Pareil sur le remboursement du capital de la dette. Au BP, on inscrit 11 225 238 €, et au CA, on réalise 10 843 000. Qu'est-ce qui fait que l'on a finalement moins remboursé le capital de la dette ? Donc voilà globalement quelques questions qui démontrent quand même que je ne sais pas si c'est vraiment être prudent et avisé d'avoir un budget de ce type-là.

De la même manière, si l'on compare ce que l'on a inscrit au départ au BP, c'est-à-dire 193 M € donc tout confondu, et là, on vote un budget en déséquilibre - enfin sur l'exercice, je parle bien - parce qu'en fait vous êtes en train de manger la grenouille des excédents que les autres ont faits avant vous. On est à 195 M €. Donc voilà, donc ça, ce sont les premières remarques, mais si on continue un petit peu dans le document que vous nous avez donné, je prends à la page 3 du document, vous m'expliquerez comment si on compare le CA 2021 et le CA 2022, sur la dotation politique de la ville, on avait 1 221 442

au CA 2021, vous nous indiquez dans la variation moins 84 %. Comment 6396 € font moins 84 % ? Je pense qu'il y a une erreur dans le tableau. J'espère que cette erreur ne se retrouve pas dans le document définitif, donc dans le document M14.

Ensuite je crois que j'avais noté d'autres choses. Je pourrais vous poser des questions aussi sur le taux de réalisation. Qu'est-ce qui explique que l'on est à 80 % sur les immobilisations corporelles et, globalement, sur l'ensemble des investissements à 79 % ? Et aussi je constate, en ayant regardé ce que vous nous aviez donné dans la note concernant le BP, que la liste des opérations, notamment les opérations d'équipement, quand je regarde ce que vous avez listé à cet endroit-là dans le document, eh bien on s'aperçoit qu'il y a des opérations qui ont disparu, d'autres qui sont réapparues, ce qui dénote quand même effectivement, mais on l'avait vu dans les décisions modificatives, probablement une gestion peut-être à vue, à la petite semaine, en fonction des envies des uns et des autres sur ce budget. Donc vous comprendrez bien qu'à la lumière de ce que je viens de noter, et on pourrait avoir d'autres remarques de ce type-là, nous voterons contre ce budget qui n'est pas un budget pour les Campinois d'aujourd'hui, mais probablement plus un budget pour les Campinois que vous souhaiteriez avoir dans notre ville, et ce n'est pas pour cela, a priori, que vous avez été élus. »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? »

Mme AMAR

« Je vais répondre à Madame CAPORAL. Madame CAPORAL, je n'ai pas entendu votre deuxième question, donc je suis en mesure de vous répondre sur les CO₂, c'est pour les écoles de la ville ; l'éclairage public, c'est le même contrat qu'auparavant, donc on poursuit les mêmes prestations qu'auparavant. On n'a rien changé. »

Mme CAPORAL

« Excusez-moi, la question c'était : pourquoi ça diminue de moitié ? »

Mme AMAR

« Pourquoi ça diminue de moitié ? »

Mme CAPORAL

« De moitié, oui. »

Mme AMAR

« On respecte le contrat. »

Mme CAPORAL

« Bon, alors ça veut dire que vous arrivez vers la fin ? »

Mme AMAR

« Oui, je pense que l'on arrive vers la fin. »

Mme CAPORAL

« Et la question que vous n'aviez pas entendue, c'était à propos des circulations douces : où cela se trouvait ? »

Mme AMAR

« Ça, je ne sais pas exactement. Sur différents aménagements de la Ville...

(Rires)

Chemins d'exploitation notamment.

En ce qui concerne l'intervention de monsieur MAILLER, il n'y a pas eu de questions, donc je ne répondrai pas, mais je rappelle à Monsieur MAILLER que ce n'est pas un budget, mais un compte administratif, et ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. SY (*hors micro*)

« Vous devez répondre aux questions, Madame. »

Mme AMAR

« Je n'ai pas entendu de questions. »

M. MAILLER

« Ah bon, quand je vous demande pourquoi il y a un déficit, ce n'est pas une question ? »

Mme AMAR

« Formulez votre question : vous avez 200 pages de compte administratif qui vous expliquent les résultats. »

M. MAILLER

« Non, ils n'expliquent rien. »

Mme AMAR

« Et les chiffres, c'est un langage. »

Mme THIROUX

“Merci Madame AMAR. Si je peux me permettre une petite intervention, notamment dans les remarques que vous avez apportées, vous nous questionniez, par exemple : pourquoi les recettes de la restauration scolaire étaient inférieures à ce qui avait été indiqué ? Je voulais juste vous rappeler qu'en 2022, on était encore avec le SIRESCO, et que c'est peut-être le reflet que, justement, les écoliers ne souhaitent plus déjeuner à la cantine, compte tenu de la qualité. Cela peut être une explication. Je vais laisser... Alors vous avez déjà pris la parole, Monsieur MAILLER, on va peut-être laisser vos collègues. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui, mais j'ai oublié une question. »

Mme THIROUX

« Bon, on vous écoute, vous avez quelques instants. »

M. MAILLER

« Oui, tout à fait j'ai oublié de vous poser une question parce qu'en lisant le document M14, sur la fonction 1 sécurité, je ne vois toujours pas apparaître, sur le chapitre du personnel, des montants, et donc j'aimerais savoir pourquoi cela n'y est pas, parce que je crois que vous avez dû recruter quand même un chef de service de la police municipale en 2022, ou à moins que vous ne l'ayez pas fait, ce qui expliquerait qu'il n'y ait pas de masse salariale dans cette partie du document. Et une question aussi : du coup, combien va nous coûter la police municipale à terme en termes de fonctionnement ? »

Mme THIROUX

« Madame KEITA-GASSAMA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, bonsoir. Non c'était juste en réaction par rapport à la réponse de Madame AMAR. Ce n'est pas possible - vous êtes l'adjointe en charge des finances - de nous répondre ce type de réponse. Enfin voilà. Il y a des questions qui sont bien précises. La réponse de Madame THIROUX sur le SIRESCO, enfin franchement, c'est un peu limite. Non, mais ce sont des vraies questions, ce ne sont pas des questions pour vous embêter.

L'opposition municipale essaie juste de comprendre certaines choses, tout simplement. Donc voilà. Quand il y a une différence de recettes, puisque je me rappelle très bien l'intervention de Monsieur MAILLER au moment du budget, qui avait dit qu'au niveau des recettes, il y avait des choses qui paraissent un petit insincères, et d'ailleurs ça vous avait offusquée à ce moment-là, vous l'aviez pris pour vous, Madame AMAR, alors que l'on parlait vraiment du budget simplement. Donc voilà. C'est pour cela que ces questions, elles reviennent aujourd'hui. On est en droit de s'interroger quand on voit moins 1,7 M €. Il y a une explication, et on attend juste une explication de ça. Enfin voilà, ce n'est pas un procès d'intention, c'est juste pour comprendre. Merci. »

Mme AMAR :

« Alors, déjà, vous prenez le résultat de l'exercice, qui est effectivement en négatif et en investissement et en fonctionnement. Mais nous avons un résultat antérieur reporté, qui provient de l'année dernière, qui était largement positif, qui était de 7,6 M € et 6,5 M € en fonctionnement. Avec le jeu des restes à réaliser, en investissement, nous arrivons à un résultat cumulé de 3,720 M en investissement et de 5,670 M en fonctionnement. Donc prendre une ligne d'un résultat sur douze mois où nous avons dû affronter, je vous le rappelle, et je l'ai redit dans mon intervention, une augmentation de 3,5 % décidée tout à fait brutalement par le gouvernement en ce qui concerne la masse salariale, que nous avons dû affronter une augmentation assez conséquent des fluides, que les indices, que les marchés, que les prix unitaires ont augmenté, je persiste : les services ont fait un travail considérable de gestion avisée pour dépenser le moins possible, compte tenu de l'augmentation que nous avons, que nous subissons. Donc oui, on s'en tire très, très bien, et je vous invite à regarder les comptes administratifs de plusieurs communes pour voir si eux ont réussi, malgré l'augmentation de 3,5 % à maintenir leur masse salariale à 1 %. Maintenant, en ce qui concerne les remarques sur : comment ça

se fait, quand vous faites le budget, vous n'arrivez pas à vous approcher le plus près possible du montant de vos recettes ? J'avais déjà expliqué l'année dernière, et c'est pour toutes les communes pareil, que nous n'avons pas le montant des dotations au moment où nous faisons le budget. D'ailleurs vous vous rappelez la discussion un peu vive de l'année dernière. Moi je m'en suis rappelé également, ce qui m'a donné l'occasion de fouiller dans mes propres archives pour les différentes interventions de mes mandats dans l'opposition passée. Et je me suis aperçue que, quand vous étiez dans la majorité, vous disiez exactement la même chose. Ce n'est pas moi qui me crée un univers particulier. Donc non, on ne peut pas s'attendre à ce qu'un compte administratif soit égal à un budget. C'est invraisemblable d'envisager de commencer à penser cela. Donc je vous le dis plus calmement, mais je voudrais bien que nous n'ayons pas ce débat tous les ans. »

Mme THIROUX

« Merci Madame AMAR. Oui, Madame KEITA-GASSAMA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Madame, c'est juste pour réagir. Vous interprétez souvent nos propos, Madame AMAR. Personne ne vous a dit qu'un compte administratif... Là, vous nous faites un cours un petit peu de finances des collectivités publiques. Il n'y a pas besoin. Nous sommes tous, pour la plupart, des fonctionnaires. Enfin voilà... On a quand même... Ça va, on connaît le fonctionnement d'un budget. Là vous avez donné des explications, c'était plutôt par rapport à la partie, la section fonctionnement. Sur la partie investissement, voilà, il n'y a pas d'explications, il n'y a pas d'explications claires en tout cas. Bon, ce n'est pas grave, on ira encore fouiller peut-être dans les documents, si l'on arrive à trouver quelque chose, mais je n'en suis pas certaine. Vous l'avez dit vous-même, quand vous étiez au CCAS par exemple, que c'est compliqué parfois, quand on a plusieurs lignes de budget, d'essayer de traduire, alors que vous, qui êtes aux manettes de la Ville, vous avez quand même beaucoup plus de visibilité, et des fois, une question, c'est plus rapide que d'aller chercher. Mais on fera ce travail. Il n'y a aucun souci là-dessus. Et tout simplement, enfin voilà, si c'est possible, au maximum, de répondre à nos questions. Et encore une fois, je le dis : ce n'est pas pour vous embêter... Et sur votre remarque : quand vous étiez dans la majorité, vous nous faisiez comme ça, donc on vous le refait. Alors je trouve que ce n'est pas terrible. Prenez de la hauteur, peut-être par rapport à ça. »

Mme THIROUX

« Monsieur MAILLER, une dernière intervention. »

M. MAILLER

« Oui, alors Madame AMAR a commencé à essayer de donner des explications, en nous disant par exemple que, effectivement, l'augmentation du point indiciaire au 1^{er} juillet 2022 était difficilement anticipable, mais je remarque quand même que, sur le chapitre 012, charges de personnel, entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé, il y a moins 900 000. Donc votre argument sur l'augmentation du prix du point, à mon avis, il tombe directement. Et d'ailleurs 900 000 €, c'est quand même un montant pas anodin qui représente, je pense, plusieurs dizaines de postes dans la collectivité, alors qu'aujourd'hui, les retours que nous avons, dans certains services, c'est la bérézina. Il y a beaucoup de postes qui sont aujourd'hui vacants, d'ailleurs j'en profite pour vous demander une dernière fois, une nouvelle fois, le tableau des emplois. Et pas simplement ce qu'il y a dans le document, puisque ce qu'il y a dans le document, ce sont uniquement les postes ouverts, donc les autorisations budgétaires, parce

que nous aussi, on fait un peu de finances. Les autorisations budgétaires, et donc en aucun cas le nombre de postes qui sont pourvus, le nombre de postes qui sont vacants. Donc ça aussi, on le réclame. Je sais que Monsieur le Maire n'a pas le droit de parler, donc je vais faire la réponse à sa place... »

(Rires)

M. MAILLER

« ...En nous disant que ceux d'avant, ils n'avaient pas bien fait, donc on n'arrive pas, trois ans après, à faire un tableau des emplois. Donc je suis obligé de faire un monologue-dialogue entre moi-même. C'est parce que Monsieur le Maire n'a pas le droit de prendre part au débat... »

Mme THIROUX

« Je sais que vous aimez bien. »

M. MAILLER

« Et donc voilà, donc vous parlez d'un budget avisé et prudent et, en réalité, tout démontre le contraire, et les réponses que vous apportez, je suis d'accord avec ma collègue, ce ne sont pas des réponses de dire : allez voir dans les documents, allez voir si... On vous pose des questions, on a un droit d'information, vous avez un devoir de nous répondre. Et vos réponses, je pense qu'elles ne sont pas à la hauteur de personnes qui se disent être prudentes et avisées dans l'élaboration et la gestion de notre collectivité. »

Mme THIROUX

« Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur DUVAUDIER. On va prendre une dernière intervention avant de passer au vote. »

M. DUVAUDIER

« Bien, bien, après avoir entendu tout ça, on a dit : la lumière fut. Je pense qu'il y en a qui ont oublié d'appuyer sur le bouton. Donc je voudrais tout d'abord saluer, vous n'en douterez pas, le travail rigoureux de Madame AMAR et des services. Au nom de la majorité municipale, je salue également ce compte administratif, car il s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile. Notre majorité municipale continue d'assainir un héritage financier alarmant, contrairement à ce que vous dites, Monsieur MAILLER, laissé par l'ancienne majorité, et ce travail visant à dégager des marges de manœuvre porte ses fruits. Malgré tous nos efforts, la Ville reste toujours plus endettée que la moyenne des villes de taille identique, avec une dette de rattrapage des équipements. C'est pourquoi nous devons et nous allons poursuivre ce travail. Une bonne gestion financière, c'est une action conjointe sur les dépenses et sur les recettes, une gestion prudente du budget sans gaspillage de l'argent du contribuable. Ainsi les recettes sont supérieures au total prévu, c'est une bonne nouvelle pour les Campinois, et cela nous permet de ne pas augmenter les impôts pour la troisième année consécutive. Et c'est bien les Campinois qui habitent Champigny aujourd'hui qui en profitent. Notre ligne de conduite, c'est de mieux dépenser, mieux dépenser sur des grands projets pour le bien collectif, projets qui n'ont jamais été réalisés par l'ancienne majorité. Il s'agit du renouvellement des écoles. Nous avons planté le premier arbre de l'ancien groupe scolaire Henri-Bassis, qui n'avait jamais été réaménagé. Il s'agit aussi des infrastructures de loisirs. Les travaux du stade Léon-Duprat vont bientôt débiter sur un équipement où les fausses promesses n'avaient jamais été suivies d'actions

concrètes. Pour autant, nous devons faire face à des imprévus : la hausse générale des coûts de l'énergie et du prix des fluides se fait nettement ressentir. Par ailleurs, l'ensemble des collectivités locales sont confrontées à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et, avant que vous râliez, c'est une très bonne nouvelle pour la rémunération des agents municipaux qui portent le service public au quotidien, mais cette progression des dépenses de personnel pose un vrai problème. Un problème de méthode d'abord : en effet, l'État impose ces mesures sans aucune concertation avec les élus locaux - qu'importe leur étiquette politique - notamment sur le calendrier d'application. L'année dernière, l'augmentation du point d'indice était de 3,5 % ; au 1^{er} juillet, une augmentation automatique de 1,5 % s'opère ; au 1^{er} janvier 2024, il est déjà annoncé une forte augmentation du point d'indice pour certains fonctionnaires. Ces augmentations sont extrêmement difficiles à juguler, non seulement pour Champigny, mais aussi pour l'ensemble des collectivités. Pour parvenir à équilibrer nos finances, nous maintenons notre politique de recherche constante de financement par le biais de nos partenaires extérieurs, qui sont le Département du Val-de-Marne, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, tout en réinterrogeant l'opportunité et la pertinence de la dépense publique. De cette façon, la municipalité s'investit sur de nombreux projets. Le dernier exemple en date est celui de la passerelle piétons-cycles sous le pont de Champigny. Cet aménagement, profitable et agréable pour tous les Champinois, a un coût de 1,2 M €. Eh bien c'est financé à 80% par des partenaires. Au total, les subventions d'investissement de notre commune, qui ont été reçues en 2022, s'élèvent à 3 764 413 € et nous continuons notre démarche de financement. Pour ces raisons, la prudence et l'anticipation restent de mise.

Sophie AMAR et les services anticipent d'ores et déjà ces nouvelles mesures auxquelles nous allons collectivement faire face. Le groupe politique Champigny Avenir soutiendra bien évidemment le vote de ce compte administratif. Merci de votre attention. »

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur DUVAUDIER. On va pouvoir passer au vote. Abstentions ? Refus de vote ? Contre ? Pour ? Je vous remercie. On va attendre le retour de Monsieur le Maire. Quelqu'un peut peut-être aller le chercher. Oui, je veux bien. »

Monsieur le Maire

« Bien. On va pouvoir reprendre le cours des débats. Sans faire de débat bien évidemment, puisque je n'en ai pas le droit, sur le compte administratif, mais dire simplement que je remercie les services, et je trouve que certaines positions d'ailleurs ne vont pas dans le sens de la satisfaction qu'on peut leur donner, car le travail a été quand même compliqué. Beaucoup de villes ont perdu leurs marges de manœuvre encore cette année. On en conserve encore un peu, et je crois que cela doit être salué. Mais, en tout cas, je me félicite que, pendant au moins trente secondes, Monsieur MAILLER pense qu'il peut prendre la parole à ma place. Ce sera déjà au moins une satisfaction qu'il aura au cours de cette séance. Nous allons pouvoir passer au point numéro 5, et donc je laisse la parole à Franck BARON pour un point important, complexe, et on verra que les questions financières ne sont pas aussi simples que ce que parfois on entend avec le passage à la M 57. »

à la majorité

37 votes pour, dont 5 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE)

9 votes contre, dont une procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOURI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

1 abstention, M. LURIER

5) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024

M. BARON

« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit donc de l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024. Je vous passe les détails absolument techniques et horribles, de mon point de vue. Madame AMAR, je suis désolé, je ne comprends même pas de quoi ça parle, mais je sais que vous vous ferez un plaisir de nous expliquer.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission qui, eux, avaient tous compris. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des avis contraires ? Des refus de vote ? Le rapport est adopté. Point numéro 6, Léon NGANDÉ, sur une admission en non-valeur. »

à l'unanimité

6) Admission en non-valeur

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Alors cette délibération concerne une admission en non-valeur. Pour rappel, une admission en non-valeur consiste à dégager la responsabilité personnelle du comptable public pour une créance qui n'a pas pu être recouvrée par le comptable. Cette procédure ne fait pas obstacle au recouvrement éventuel et à l'exercice des poursuites si les conditions en sont réunies, et la mise en œuvre pour apurer les comptes de prise en charge des titres des recettes. Donc Madame la trésorière municipale de la ville de Champigny-sur-Marne nous a transmis trois états de présentation en non-valeur pour un total de 61 327,16 €. Les titres présentés correspondent à des créances de particuliers pour la restauration scolaire et d'autres activités périscolaires. Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres présentés par Madame la trésorière municipale.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le rapport est adopté. Point numéro 7 : l'approbation du compte-rendu financier du CRAC de la SPL Marne-au-Bois, Michel DUVAUDIER. »

à l'unanimité

7) Approbation du compte-rendu financier du Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC) de la SPL Marne-au-Bois

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire. Donc je veux juste faire un petit rappel de l'objet de ce contrat. L'objet du contrat vise l'acquisition des locaux commerciaux situés dans le périmètre du centre-ville. Vous avez le plan dans la délibération. Ce rapport financier établi par la SPL est joint en annexe pour une présentation détaillée du périmètre, je viens de vous le dire, afin d'y maintenir ou d'y installer des activités commerciales en mesure d'apporter une plus grande diversité et qualité commerciales dans le centre-ville de la commune. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais juste rappeler que c'était notre majorité qui avait lancé ce CRAC, et que nous nous en félicitons. Nous sommes contents que ça fonctionne de manière satisfaisante. J'ai deux questions par rapport à cela. La première : est-ce que l'île du Martin-Pêcheur fait partie de ce périmètre ou pas ? D'autre part, j'ai vu aussi qu'une terrasse en béton avait été mise sur le côté bord de Marne, près du nouveau Votre Terre. Est-ce que c'est quelque chose qui est en lien avec la passerelle ou est-ce que c'est en lien avec ce bâtiment, le chalet du bord de Marne ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Monsieur DUVAUDIER. Juste, comme ma collègue, je me félicite effectivement vous ayez poursuivi la mise en œuvre de ce contrat de revitalisation qui est essentiel pour le centre-ville. Je me félicite aussi que vous ayez pu mettre en place - alors je ne sais pas justement, peut-être que la terminologie le chalet des bords de Marne, c'est ce qui est actuellement le plongeur et c'est le même bâtiment, d'accord - donc je me félicite que vous ayez pu mettre en place ce que l'on va appeler des commerces un peu transitoires dans l'attente d'un projet un peu plus conséquent, et justement, on parle de ce projet : donc qu'est-ce que vous envisagez de faire sur ce site qui est quand même un site très intéressant, notamment avec la nouvelle passerelle qui a été ouverte il n'y a pas très longtemps ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« D'abord, je vais répondre à Madame CAPORAL. Alors pour la terrasse, je suis désolé, mais je ne vois pas du tout de quoi vous parlez. Pour la semelle de béton, je ne vois pas où c'est. »

Mme CAPORAL

« C'est une sorte d'avancée sur le passage, juste en face de ce bâtiment du plongeur, il y a une partie en béton. »

Monsieur le Maire

« Alors elle n'est pas en béton, elle est en bois. »

Mme CAPORAL

« Non c'est après que c'est en bois, mais... »

Monsieur le Maire

« Non, non, en face de la guinguette, vous avez une avancée, une terrasse qui a été installée, qui est en bois, du même bois d'ailleurs que la passerelle, et donc qui laisse passer l'eau. Vous savez, on n'est pas dans le schéma Union-Jaurès, on n'imperméabilise pas complètement les sols. Ça ruisselle... »

Mme CAPORAL

« Ben, surtout à cet endroit, ce serait catastrophique. »

Monsieur le Maire

« Mais sur l'ensemble de la Ville, ce serait catastrophique. »

Mme CAPORAL

« Enfin sur l'ensemble de la Ville, ça reste à démontrer. »

Monsieur le Maire

« Vous savez, La Parenthèse Verte, elle n'est pas très verte. »

Mme CAPORAL

« Oh oui, mais il y a d'autres endroits qui ne le sont pas non plus, et de votre fait. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser Monsieur DUVAUDIER poursuivre. »

M. DUVAUDIER

« Alors l'île du Martin-Pêcheur ne fait effectivement pas partie du CRAC parce que d'abord, ce n'est pas dans le périmètre, et qu'ensuite on a racheté l'île en elle-même et que là, il n'y a pas encore d'occupation commerciale. Mais nous, pour l'instant, on n'a pas agi sur l'occupation commerciale, donc ça ne rentre pas dans le CRAC.

Monsieur MAILLER, quoi vous dire ? Vous le savez comme moi, aujourd'hui, le plongeur n'existe plus. Il a fallu quand même que l'on occupe le terrain. Je pense que vous l'avez dit vous-même, c'est un emplacement majeur pour la ville, et on a choisi de donner leur chance d'évoluer à des Campinoises, une que vous connaissez bien, qui est Linda LEUMASSI, qui occupe un magasin bio et elle tente le coup, on peut appeler ça comme ça, sur la vente de produits en vrac. Elle jugera d'elle-même ce que ça donne. Je crois qu'elle est quand même relativement satisfaite, et en rez-de-Marne, c'est une jeune chef, là aussi campinoise, une chef à domicile, qui se lance dans son premier restaurant, bon, on le

rappelle éphémère, qui tente aussi sa chance et qui, on l'espère, aura des réussites, et ailleurs, mais si possible à Champigny. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, prenez le micro, sinon on ne vous entendra pas, ce serait dommage. »

M. MAILLER

« Je voulais donc savoir : du coup, si les deux tests actuels, le haut et le bas, sont concluants, cela pourrait rester la forme définitive du projet ou est-ce qu'il y a d'autres projets éventuellement ? »

M. DUVAUDIER

« Non, non. Il y a un projet, on ne s'en cache pas. Le projet, il est d'origine : c'est de confier cet endroit à des investisseurs pour y faire un emplacement de rencontres, de partage. Pour l'instant, on ne s'interdit rien. On a eu des propositions mais, pour l'instant, on n'a rien trouvé qui nous allait, et qui allait embellir cet endroit.

L'idée, c'est ça. Dès le début, on aurait pu vendre, enfin sans être péjoratif, on aurait pu avoir une restauration banale, et ça n'aurait pas fait avancer, comme on dit, le schmilblick. On a vraiment envie que ce soit un lieu où tout le monde se reconnaisse, que tous les Campinois s'y retrouvent, et c'est ce que l'on a voulu aussi dans un premier temps par ce lieu éphémère. Si vous allez par exemple boire un pot ou manger en rez-de-Marne, c'est quand même relativement accessible. On avait fait quelques erreurs, je l'avoue, avec Le Plongeoir. On va essayer de ne pas les renouveler. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur DUVAUDIER. Monsieur le Maire aussi pour les éléments apportés. Vous parlez d'une terrasse en bois qui est constituée du même bois que la passerelle, donc c'est pas mal, mais alors du coup, est-ce que c'est le prix de la passerelle qui était compris par le prix de la terrasse aussi ? Est-ce que dans les 80 % d'investissements hors de la ville, le commerce aussi participe ? Après tout, la passerelle va leur apporter beaucoup de clients aussi. Donc comment est-ce que cela fonctionne, surtout si vous me dites que c'est le même bois sur les deux installations, alors que c'est un endroit qui est public et l'autre qui est plus privé ? Merci. »

M. DUVAUDIER

« Alors, avant que Monsieur le Maire vous réponde, je voudrais quand même que l'on fasse un petit retour sur ce qu'est le CRAC parce que ce que l'on vous a présenté là, c'est le CRAC à l'intérieur de la SPL. Alors je voudrais quand même vous rappeler, je vais vous faire un petit cours d'histoire. En 2014, l'utilisation du CRAC a été permise dans le cadre de la loi Pinel, donc à la Ville, on a quand même attendu 2019 pour mettre en œuvre ce CRAC. Je crois qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César. Je crois me souvenir que c'est Monsieur LE GUILLOU, qui était à l'origine de ce lancement. Quand vous me dites que c'est votre majorité, c'était peut-être votre majorité artificielle, mais je ne crois pas que Monsieur LE GUILLOU participe à une majorité d'extrême gauche. Je voudrais aussi rappeler qu'au niveau de l'opposition, à l'époque, depuis des années, bien avant que ce soit lancé, à chaque intervention que j'ai pu faire sur le développement économique, j'ai toujours parlé de la loi PINEL, et

je vous ai toujours encouragés à le faire. Vous ne l'avez jamais fait. Vous vous êtes décidés subitement, suite à un rapport de la Semaest. Je vous rappelle, là aussi, alors je ne vais pas faire tous les griefs, mais je rappelle aussi que la Semaest avait fait une étude que j'ai eue par la suite, mais que j'ai eu un mal fou à avoir. Alors quand vous vous permettez aujourd'hui, dans d'autres endroits, de parler de concertation, ça me fait un peu sourire.

Ce que je constate aujourd'hui, c'est que, finalement, le CRAC, il arrive à être utilisé, mais même si vous voulez vous l'approprier, et ça, moi je veux bien, c'est vrai qu'en 2019, nous n'étions pas aux affaires. On vous avait suggéré plein d'autres choses, comme le recours au FISAC, mais ça, vous n'en avez pas entendu parler. Ce qu'il y a, c'est que ce CRAC, je crois que c'est quand même nous qui l'avons largement utilisé, que les commerces qui sont là, c'est quand même nous qui les avons choisis, donc on l'utilise quand même largement, donc je vous remercie quand même de nous rendre au moins cette action-là. C'est vrai qu'au niveau économique, il y avait quand même quelques soucis. Moi je n'ai en mémoire qu'un de vos faits d'armes, un de vos faits d'armes économiques, qui a été de vendre l'hôtel d'entreprises campinois 630 000 €. Aujourd'hui, on se pose des questions sur cet endroit (on ne va pas rentrer dans les détails) pour éventuellement le déplacer : la valeur estimée, c'est 2 M €.

Alors moi, je vous rends hommage, vous avez favorisé un gros capitaliste à faire de belles affaires, et je vous en remercie. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, Caroline ADOMO ensuite. »

Mme ADOMO

« Non, mais c'est moi qui vais répondre. »

Monsieur le Maire

« Allez-y, Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« C'est assez étonnant, au niveau de votre intervention, Monsieur DUVAUDIER, dans un premier temps, vous rendez hommage à Monsieur LE GUILLOU, qui était maire adjoint, effectivement, de la majorité. Vous vous rappelez donc que c'était lui qui a proposé ce CRAC alors que l'ancien maire vous avait répondu le contraire, et d'un autre côté, vous nous dites qu'en matière économique, rien n'a été fait. Et pourtant, c'est toujours le même qui portait la même délégation. Donc on peut faire de la politique politicienne sur ce Conseil, tout le monde peut le faire. J'évite de le faire, mais je pense que ce n'est quelquefois pas nécessaire, parce qu'on pourrait le faire sur tous les points. Je prends le cas de la passerelle par exemple, la passerelle où les gens s'attribuent la construction, etc. alors que moi, je me souviens très bien, et je le dis ici en Conseil municipal, que c'était passé en délibération, que j'avais voté contre, non je n'avais pas voté contre, je m'étais abstenue, parce que je n'étais pas favorable à ce projet-là pour des raisons écologistes. Donc ce petit jeu-là, on peut le faire tous ici en Conseil municipal, mais vous dites une chose et vous dites son contraire. Bon voilà, c'est votre parole. »

Monsieur le Maire

« Bien, c'est noté. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Juste pour répondre à Monsieur DUVAUDIER sur le fameux hôtel d'entreprises, je crois que vous avez omis une chose, c'est que, a priori, s'il a été vendu à ce prix-là, c'est qu'il y avait un avis des Domaines qui permettait de le vendre à ce prix-là, puisque vous savez que les collectivités - vous ne pouvez pas l'ignorer - ne peuvent pas vendre ou acquérir à plus ou moins 10 % c'est toléré, mais au-delà de 10%, il faut être en mesure de justifier. Donc il y a plus de 10 %, donc je ne pense pas qu'à l'époque, cela valait peut-être autre chose que ce qui a été proposé. C'est juste pour vous dire qu'il faut être honnête lorsque l'on dit ce genre de choses, parce qu'on ne peut pas vendre un bien public, qui appartient justement au domaine public, on ne peut pas le vendre comme on le souhaite et qu'avant de le vendre, il faut effectivement un avis des Domaines. Et le trésorier n'aurait pas accepté la vente, puisqu'il est aussi part à la vente, il doit signer les documents de la vente si, effectivement, le prix avait été sous-estimé. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, Monsieur le Maire. Oui, c'était en réaction à l'intervention de Monsieur DUVAUDIER. Vous parlez de Monsieur LE GUILLOU, l'élus qui était un peu transparent, un peu fantôme, et j'inviterai Monsieur BESNARD à venir s'asseoir, parce qu'il a beaucoup de choses à dire apparemment. Depuis tout à l'heure, on l'entend un peu faire des commentaires pendant que Madame ADOMO parlait. Je voudrais juste rappeler qu'une majorité, c'est un Maire, des élus. À l'époque, il y avait Dominique ADENOT, et la transition, Monsieur le Maire, donc Christian FAUTRE à l'époque, qui poussait justement pour ce fameux CRAC. Et d'ailleurs, Monsieur le Maire, on vous avait associé aussi un petit peu l'opposition, à ce niveau-là, au niveau de tout ce qui est développement économique... Il y avait des projets d'envergure ; d'ailleurs il y a des choses qui sont un peu sorties, notamment je pense à l'avenue du Général-de-Gaulle, je pense au maintien des commerces aussi, parce qu'il y a ça aussi, vous êtes confronté certainement à ça, à maintenir les commerces. Faire venir un poissonnier, on l'avait fait, mais la réalité maintenant, c'est que les mêmes qui demandent des poissonniers finalement vont à Intermarché où c'est moins cher. La librairie Honoré, on s'est tous battu ensemble, l'opposition y compris, pour la maintenir en centre-ville, faire venir le commerce bio. Enfin voilà, toutes ces choses-là et le projet du PLU aussi, avec un tiers, un tiers, un tiers, c'est-à-dire un tiers de logements sociaux, un tiers de logements privés en accession et un tiers de commerces. Et je vous rappellerai aussi que l'on avait une OIN, opération d'intérêt national, du gouvernement qui nous pendait sur la tête comme une épée de Damoclès, que nous avons combattue parce que l'on voulait du développement, surtout sur la zone de la VDO, avec l'arrivée du métro, etc. Enfin voilà. Le but, ce n'est pas de dire vous en faites plus que nous, on n'en fait pas plus que vous. Voilà ce n'est pas cela, mais en tout cas, arrêtez de noircir le tableau, et surtout venir dire Monsieur LE GUILLOU, franchement Monsieur DUVAUDIER, trouvez d'autres arguments. Même si c'était mon collègue, on sait tous que c'était un élu fantôme. Merci. »

M. DUVAUDIER

« Je pense qu'il appréciera quand il lira les comptes-rendus. Le problème n'est pas là. Puisque vous êtes une grande spécialiste du développement économique, vous m'expliquerez comment vous faites

pour maintenir des commerces. Ça, ça m'intéresse fortement. Après Monsieur MAILLER, quand on estime un bien, on estime aussi son taux d'occupation. Vous n'avez jamais été, enfin pas vous, l'ancienne majorité n'a jamais été capable de remplir cet hôtel à plus d'un tiers. Donc cela explique aussi la faiblesse de son remplissage, et peut-être aussi la faiblesse du prix. Aujourd'hui il est rempli à 100 %, il y a des demandes en attente, il fonctionne très bien. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Bien, s'il n'y a pas d'autres remarques, je vais quand même apporter quelques éléments de précisions parce qu'on ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. Michel DUVAUDIER pensait peut-être à un autre responsable politique, c'était la loi Dutreil, ce n'est pas la loi Pinel. C'est la loi Dutreil qui a imposé, alors même si l'on a été soutenu par des radicaux d'ailleurs lors de la dernière campagne, puisque la loi Pinel est radicale, mais il n'en reste pas moins que c'est un ministre de droite qui a proposé cette proposition de loi, dont vous avez eu beaucoup de mal à vous emparer, je tiens à le dire. Et, alors élu fantôme, cela regarde ceux qui ont ce type de propos, mais c'est effectivement cet élu, Patrick LE GUILLOU, qui l'avait proposé et, au départ, vous vous êtes opposés à cette proposition parce que vous considérez que c'était une loi de droite. Ensuite vous vous en êtes saisis, et tant mieux, et comme j'ai eu l'occasion déjà de le dire dès le premier jour, c'est-à-dire dès le 4 juillet 2020, ce qui fonctionne, on a vocation à le faire perdurer, ce qui ne fonctionne pas, on a vocation à le changer. Et, en l'occurrence, votre gestion du CRAC n'a pas été très efficace. Madame KEITA, vous nous dites : le commerce bio. Vous n'avez rien fait sur le commerce bio, c'est nous qui avons tout installé sur le commerce bio. Il ne faut quand même pas transformer les propos. C'est comme sur la passerelle. Oui, il y avait eu un projet, mais qui n'avait rien à voir avec ce que l'on a monté en termes de construction de projet, et surtout en termes de financement. Il n'y avait rien du tout. Donc tout ce travail-là, il a été opéré. Quand vous nous dites, sur l'avenue du Général-de-Gaulle, vous avez poursuivi les projets. C'était quoi les projets ? C'était de ne densifier qu'avec du logement social. Il n'y avait pas de développement de projets économiques sur ce secteur. C'est comme sur la VDO, vous nous dites : on s'est battu contre l'OIN pour défendre du développement économique. On n'en a pas vu le début d'un élément. Le contrat de développement territorial du CDT, qui a été défini entre les trois communes de Bry, Villiers et de Champigny, n'a jamais été appliqué. Vous avez fait un PLU qui remettait tout en cause du CDT. Alors ne venez pas nous dire que maintenant, vous vous découvrez une vocation de développement économique. Je veux bien que le Parti communiste fasse sa révolution, mais il y a, à un moment, des limites. Le CDT n'a jamais été mis en œuvre, le CDT n'a jamais été respecté. Il a été poussé du côté de Villiers et de Bry. Eh bien on parle de développement économique, c'est aussi le sujet puisque vous avez voulu venir sur ce sujet en disant qu'il y avait du développement économique. La VDO, vous n'avez rien poussé en la matière. Vous avez même tout empêché avec la décision du Conseil départemental, à six semaines des élections départementales, sentant qu'il fallait un peu bousculer une élection qui était loin d'être gagnée - et le résultat l'a démontré - vous avez complètement changé ce qui avait été discuté, concerté avec toutes les forces politiques, avec tous les acteurs économiques, uniquement pour une position dogmatique, et faire un accord politicien. Vous avez remis en cause l'intérêt économique de la ville, et donc son développement économique, et donc l'emploi, uniquement pour une question d'arrangement politicien à six semaines d'une élection, en remettant en question tout ce qui avait été discuté pendant six ans, y compris au Conseil départemental, avec un accord unanime de toutes les forces politiques, aussi bien du côté de Christian FAVIER que d'Olivier CAPITANIO, et vous venez nous dire maintenant que vous êtes les grands défenseurs du développement économique. Il faut quand même arrêter. Le mensonge a ses limites. C'est comme quand, en réunion publique, vous

dites : si vous pouvez faire tous ces projets, c'est parce que l'on a bien géré. On a vu la qualité de la gestion qui était la vôtre. Heureusement que l'on a fait des choix forts sur l'année dernière et l'année précédente en coupant un certain nombre de dépenses, c'est ce qui nous a donné un peu les marges de manœuvre et, aujourd'hui, il y a un certain nombre de communes qui n'ont même plus les moyens d'investir. Ce n'est pas moi qui le dis. Il y a des maires de gauche qui disent la même chose : je l'ai déjà dit la dernière fois, Patrice LECLERC, il n'est pas de droite. Quand on se retrouve à la Métropole et que l'on a une subvention qui vient à travers la DSC, on est tous très contents parce que, sinon, on n'arrivait pas à boucler nos budgets de fonctionnement. Et certains disent : on n'a même plus de marges de manœuvre pour investir. Vous noterez quand même qu'on lance un terrain de football, un stade, on lance ensuite une école, on lance une médiathèque, ce n'est quand même pas rien, tout ça. Et comment on arrive à le faire ? Eh bien par une rationalisation des dépenses et une volonté, effectivement, de développer. Et dans ce développement, il y a le développement économique, et il y a le développement commercial. Alors le CRAC, c'était une loi de droite, ne vous en déplaise, c'était un financement assuré par la Métropole avec un président de droite, et le seul commerce où vous avez fait une opération et je l'ai soutenu à 100 %, c'était la librairie, avec un gros financement de la Région que je suis allé chercher personnellement. Donc moi je veux bien que vous vous attribuez tout, en disant : on a tout fait, on a été formidables, mais la réalité de ce qui s'est fait, quand vous dites que le commerce bio, c'est vous qui l'avez monté, je suis désolé, c'est nous qui sommes allés le chercher le commerce bio. »

Madame KEITA-GASSAMA

« Non, pas le commerce bio. »

Monsieur le Maire

« Donc voilà. Tout ça, aujourd'hui, vous allez nous dire aussi que le caviste, c'est vous qui l'avez installé ; vous allez nous dire tout ça. Enfin on est au bout de trois ans quand même, il faut quand même que les choses passent. En tout cas, ce CRAC, il faut maintenant l'approuver, et donc on va le faire puisqu'il est temps de passer au vote. Monsieur TITOV, brièvement, parce que le débat a quand même été assez nourri, je crois. »

M. TITOV

« Mais vous n'avez pas répondu à ma question sur le bois de la passerelle et sur le financement, et le rapport privé-public vis-à-vis du projet. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, sur le bois de la passerelle, oui, je ne vous ai pas effectivement répondu. C'est le même bois qui est partout parce que c'est un aménagement public mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation par l'occupant qui est, pour l'instant, un commerce éphémère, pour quelques mois. Et donc on lui a fait une convention d'occupation pour que l'activité fonctionne. Notre objectif, c'est qu'effectivement, ce nouveau commerce rencontre son public. Pour l'instant, on constate que cela fonctionne plutôt bien. On y voit beaucoup de monde, et c'est tant mieux. La passerelle, elle, n'a pas uniquement une fonction liée à la guinguette, elle a aussi une fonction de passage d'un côté à l'autre du pont. C'était vraiment une barrière. J'ai eu l'occasion de le dire lors de l'inauguration. Les gens qui venaient de la partie est de la ville s'arrêtaient au pont, et les gens qui venaient de la partie ouest s'arrêtaient au pont. Et personne ne passait parce qu'il y avait un passage extrêmement étroit,

qui d'ailleurs était plus un urinoir qu'un passage. Et donc, au fond, on avait une vraie barrière, une vraie coupure en plein centre-ville. Donc aujourd'hui, moi je me réjouis que l'on ait pu mettre en place cette passerelle avec ce projet-là, avec cette qualité-là, avec la complexité technique parce que quand vous avez des sols vaseux c'est complexe. Parce qu'on peut se dire que c'est un budget important pour une passerelle. Ce ne sont pas les 100 000 ou 150 000 € avec trois morceaux de bois tout simplement. Pourquoi ? Parce que le sol - je vais vous donner les explications techniques - le sol est meuble à cet endroit-là. Et donc il a fallu faire des poteaux qui vont à 12 mètres de profondeur, sauf que comment vous mettez un poteau de 12 mètres quand vous avez uniquement 3,50 mètres de hauteur avec le pont au-dessus ? Eh bien il faut couper les morceaux, il faut ensuite refaire des soudures. Cela a été extrêmement compliqué, et tout cela d'une barge. Moi j'ai suivi le chantier avec Philippe DUBUS, et on a suivi l'opération avec les ouvriers. Je peux vous dire que c'était particulièrement complexe, et la société qui nous a fait cela est une entreprise de la région parisienne, mais qui a l'habitude de faire des pontons sur les bords de mer. Donc ils ont un savoir-faire tout à fait particulier, ce qui nous garantit, on l'espère en tout cas, une durabilité de cet équipement. Donc rien à voir avec la guinguette, mais comme n'importe quelle autre terrasse du domaine public, il peut y avoir une convention qui est opérée. Madame CAPORAL, et puis on passera au vote. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais revenir sur cette question de la VDO, puisqu'il y a un certain nombre de sous-entendus que j'ai interprétés dans un certain sens. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a aucun sous-entendu. »

Mme CAPORAL

« Je voulais vous rappeler tout de même qu'il y a des exigences environnementales et écologiques très importantes, et que le fait qu'il y ait eu une épidémie quand même assez conséquente a entraîné un certain nombre de modifications dans la perception des gens, du point de vue de l'environnement et de la survie des populations. Cela implique un nouveau modèle, de nouveaux modèles, et c'est aussi à cela qu'il faut attribuer ce changement de projet d'une part, ce qui n'empêche pas un développement économique maîtrisé sur des parcelles déjà imperméabilisées et en gardant toute une trame pour la biodiversité. Ce sont des choses qu'il faut revoir. Ce sont des choses auxquelles il faut réfléchir. Et mettre des routes partout ! Nous avons déjà la moitié de la ville, ce sont des routes. La moitié des villes - ce n'est pas seulement Champigny - remettent des routes, et des routes, et des routes : on peut trouver que ça fait trop. Ça, c'est un point important. Et puis je voudrais quand même dire, pour le CRAC, que les choses se réfléchissent, se décident et se mettent en place. Mais vous savez que le temps de la mise en place dans une municipalité, ce n'est pas le temps individuel. C'est un temps beaucoup plus long, et c'est la mise en œuvre, la mise en place et les réflexions en amont qui sont importantes. Il faut aussi le considérer. Et quand on dit que l'on a mis en place ce CRAC, c'est parce qu'on l'a fait. C'est tout, il n'y a pas à dénigrer vos prédécesseurs de cette manière-là. »

Monsieur le Maire

Très bien. Madame CAPORAL, il faut quand même être simple et clair. Il n'y a pas de dénigrement de notre part. On dit simplement les choses. Vous demandez d'avoir des éléments de réponse, on vous les communique. Je précise simplement le calendrier. Je rappelle que la première fois, au cours d'une

campagne municipale, où l'on nous avait proposé un beau programme de centre-ville commerçant, agréable pour tous remonte à 1989. Je crois que depuis 1989, vous aviez largement le temps de faire les choses. Donc vous pouvez vous réveiller un peu au dernier moment, en disant on a fait, on a fait, sauter comme un cabri sur un fauteuil en disant : c'est nous, c'est nous. La réalité, ce n'est pas celle-là. La réalité, c'est que rien n'a avancé sur ce sujet, qu'on l'a pris en main, qu'on avance et, avec le COVID, vous avez raison, on en a fait plus que les trois années qui ont précédé, alors qu'il n'y avait pas le COVID.

Sur la VDO, je suis désolé de vous le rappeler, mais on peut avoir des routes, de façon aménagée, de façon qualitative, parce que le projet qui avait été construit par le président FAVIER, et de façon tout à fait cohérente avec la Ville et avec l'ensemble du département, quand je dis l'ensemble, c'est la majorité de l'époque avec l'opposition de l'époque, et avec les autres villes puisque ça s'inscrivait dans le CDT, donc avec Chennevières aussi qui, à ce moment-là, était partie prenante d'une certaine façon, Bry et Villiers. Eh bien c'était de faire en sorte qu'il y ait un accès à cette gare. Et la position prise six semaines avant les élections pour faire un accord politique, je le redis, il n'y a pas de sous-entendus, c'est clairement un accord politicien pour faire en sorte de punir au fond le développement économique de ce secteur alors qu'on est la ville qui a le moins d'emplois. Eh bien, c'était une mauvaise décision, je le dis très clairement et, effectivement, on revoit avec l'ensemble des communes comment on pourra préserver à la fois l'aspect environnemental, mais aussi permettre un accès. On ne va pas laisser une gare au milieu de rien. L'objectif, c'est quand même de faciliter les accès. Eh bien pour ça, il y a besoin effectivement de reprendre ce projet de la VDO. C'est ce que nous faisons avec l'ensemble des partenaires. Mais je ne peux pas vous laisser dire que les choses ont été faites sur ce sujet. On en est extrêmement loin, donc on avance sur toutes ces questions. Et pour l'instant, sur le CRAC, le résultat, il est ce qu'il est, et je vous propose donc de l'approuver. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur le CRAC, sur l'approbation de ce bilan du CRAC ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Pour ? Voilà. Donc un long débat pour, au fond, être favorables à ce bilan. Bien, nous allons passer au point suivant : Aurore THIROUX pour la convention avec le CIG. »

à l'unanimité

8) Convention avec le CIG de la petite couronne ayant pour objet le recours à la médiation préalable obligatoire, avant saisine éventuelle du juge administratif, en vue d'un règlement amiable de certains différends statutaires entre la commune et ses agents municipaux

Aurore THIROUX

« Merci. Donc la convention qui vous est proposée est une convention avec le CIG petite couronne ayant pour objet le recours à la médiation préalable obligatoire avant saisine éventuelle du juge administratif en vue d'un règlement amiable de certains différends statutaires entre la commune et ses agents municipaux. En effet, en toute logique, la collectivité étant affiliée au centre de gestion, donc nous vous proposons de passer cette convention avec le CIG petite couronne. Pour information, dans un deuxième temps, la procédure de saisine des agents pour recourir à ce dispositif sera présentée aux membres du CST.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, pour des raisons professionnelles, je m'abstiendrai sur cette délibération. »

Monsieur le Maire

« C'est bien noté. Une autre intervention, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Oui, Madame THIROUX, du coup, l'avis du CST sera obtenu après l'approbation de cette délibération, si j'ai bien compris ? »

Mme THIROUX

« Ce qui doit être présenté en CST, c'est la procédure de saisine. Donc oui, on va adopter la convention, et présenter la procédure de saisine au CST. »

M. MAILLER

« Il me semble que le CST aurait dû être saisi de cette proposition. Donc j'aimerais qu'après, vous nous donniez son avis sur pas la procédure, mais sur le fait de recourir de cette manière-là à la médiation. »

Monsieur le Maire

Je pense que l'on ne peut tous qu'être favorables à la médiation s'il y a besoin. Donc s'il n'y a pas d'autres questions, passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est bien noté pour Caroline ADOMO. Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le rapport est adopté, je vous en remercie. Point suivant : Aurore THIROUX pour une question de revalorisation. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

45 votes pour, dont 5 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE)

1 abstentions, dont une procuration (M. SOLARO)

Mme adomo n'a pas pris part au vote

9) Revalorisation de la rémunération du poste de médecin-directeur de la santé à temps complet

Mme THIROUX

« Donc il s'agit de la revalorisation de la rémunération du poste de médecin-directeur de la santé à temps complet, donc la rémunération du médecin directeur par référence à un indice brut pouvant aller jusqu'à l'indice HEC3 majoré 1173. Pour information, je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de notre médecin-directeur, mais de répondre à une irrégularité de la grille indiciaire du précédent contrat, qui avait fait l'objet d'une demande rectificative faite par la préfecture. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MASMOUDI-LAJNEF puis Monsieur LURIER. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Monsieur le Maire, oui, en fait, je me permets d'intervenir parce que l'on n'a pas vraiment compris cette délibération. En fait, les termes sont flous. Notamment, j'ai demandé pendant la commission que l'on clarifie certains termes, notamment concernant la rémunération. Vous dites : "pouvant aller jusqu'à l'indice HEC3". Donc, justement j'ai demandé : est-ce qu'il y avait une négociation avec le directeur de la santé qui était en cours et que donc sa rémunération pouvait aller jusqu'à l'indice ? Donc, tel que c'est formulé, ça voudrait dire que ça pourrait être à l'indice HEC1 ou 2 ? Donc j'ai obtenu, c'est vrai, une réponse des services, et je remercie également Madame Geneviève CARPE qui a reformulé ma question une deuxième fois. Mais je suis désolée, ça reste relativement flou. Les services m'ont répondu que c'est un plafond de rémunération, donc je suis désolée, je ne comprends pas ce que cela signifie. Et la délibération notifie quand même, je cite : "compte tenu du niveau de compétence du directeur de la santé, il y a nécessité à revaloriser sa rémunération". Donc je ne comprends pas qu'on me dise que par ailleurs, ce n'est pas une revalorisation, c'est une régularisation de son contrat. Donc je vous remercie de nous éclairer et de nous expliquer l'objet de cette délibération qui est relativement floue. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. »

Monsieur LURIER

« Non, c'est bon. Madame MASMOUDI-LAJNEF vient d'expliciter les questions que j'avais. »

Monsieur le Maire

« Madame MASMOUDI-LAJNEF, si vous voulez couper le micro, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, alors la notion de "pouvant aller", c'est pour que la délibération soit générique, c'est-à-dire que, effectivement, actuellement, notre médecin-directeur est à cette rémunération, mais on n'est pas, je

veux dire, on doit se prémunir d'un changement de directeur, peut-être un jour, et d'avoir plus de flexibilité sur sa rémunération. Il n'aura pas forcément ni le même degré d'expérience ni de compétence. Donc c'est pour éviter de repasser une délibération dans l'hypothèse où l'on aurait à changer de médecin-directeur. »

Monsieur le Maire

« Ce qui est tout à fait réglementaire. Monsieur MAILLER, Madame CAPORAL ensuite. »

M. MAILLER

« Oui, alors je suis désolé, j'ai vraiment un petit peu de mal à comprendre parce que, concrètement, pour le médecin qui est actuellement en place, le médecin-directeur, ça ne changera rien pour lui si je comprends bien ? »

Mme THIROUX

« Pardon ? »

M. MAILLER

« Ça ne changera rien pour lui en rémunération ? »

Mme THIROUX

« Non, non. »

M. MAILLER

« D'accord. Donc ce n'est pas une revalorisation. C'est simplement une mise à jour. En tout cas, ce que vous sembliez dire, c'est que c'était la préfecture qui vous avait demandé de reprendre la délibération initiale pour la mettre à jour. »

Mme THIROUX

« Tout à fait. »

M. MAILLER

« Donc en fait, la réalité, ce n'est pas une revalorisation, c'est une mise à jour, on va dire, de la grille de rémunération, en tout cas des grilles de rémunération des médecins-directeurs ? Non, parce que si le médecin-directeur tombe sur cette note et qu'il voit revalorisation, et qu'en fait il ne sera pas revalorisé parce que ce n'est pas le cas, puisque a priori, d'après ce que je comprends, il est déjà sur le... En gros, on le paie sur l'équivalent de l'indice que vous évoquez et que, malheureusement, la délibération ne dit pas cela. »

Mme THIROUX

« C'est quand même une revalorisation de son indice. Je ne vois pas... »

M. MAILLER

« Ben non, c'est juste une régularisation juridique. »

Monsieur le Maire

« Eh bien si, Monsieur MAILLER, pour une raison très simple, il y a deux points que vous n'intégrez pas. Le premier, c'est que, déjà, on fait du dialogue. Et quand vous dites, il va découvrir, il ne va rien découvrir, tout est convenu, et ça se fait en plein accord avec lui. Donc vous voyez, le dialogue, c'est quelque chose qui existe, et y compris avec l'ensemble des agents, peut-être à la différence de ce qui se faisait auparavant. Pourquoi je dis cela ? Parce que justement, auparavant, la délibération n'était pas légale. Et quelle n'a pas été ma surprise, en plein COVID, d'être interpellé par le préfet me demandant d'arrêter le contrat de ce directeur pour des questions de non-respect de la conformité par rapport à son statut ! Alors j'ai négocié avec le préfet d'alors, puisque c'était encore le préfet LE DEUN, pour qu'on ait un temps, parce qu'on était en plein cœur du COVID et qu'il n'était pas question de se retrouver dans cette situation-là d'une part, et d'autre part, de se laisser aussi le temps de mettre en place le RIFSEEP. Et c'est à la suite de la mise en place de ce RIFSEEP que l'on se remet aussi en conformité par rapport à cela, d'où cette délibération. Madame CAPORAL. Maintenant, si vous allez nous reprocher de nous mettre en conformité avec la réglementation, c'est particulier. »

Mme CAPORAL

« Non, mais moi, je voulais juste ajouter que, en fait, le docteur VILLEBRUN est à Champigny depuis des années, donc ça paraît bizarre que la préfecture n'ait pas réagi avant pour dire que ce n'était pas conforme. Donc c'est la préfecture qui aurait dû réagir. Donc, en fait, si je lis entre les lignes, puisque vous nous parlez du RIFSEEP, ça veut dire qu'une partie de cette revalorisation est en prime, c'est ça ? Ou pas ? »

Monsieur le Maire

« Non, ce que je vous ai dit, alors je ne sais pas s'il y a encore d'autres questions. Je croyais qu'il y avait encore une autre question. »

Mme CAPORAL

« Et j'ajoute juste que ce serait fort dommage de se priver de la compétence du docteur VILLEBRUN, qui est vraiment quelqu'un. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais vous arrêter tout de suite, Madame CAPORAL, on s'en serait privés en plein cœur du COVID, si l'on avait suivi la situation telle que vous nous l'avez laissée en héritage sur ce plan-là. Car si j'appliquais l'injonction qui était celle du préfet, je devais l'arrêter sur-le-champ. Donc si aujourd'hui on est arrivés à cette situation-là, c'est parce que, justement, on a fait le nécessaire. Maintenant, effectivement, il faut aussi qu'il y ait une délibération en cohérence et qui aura le contrôle de la légalité nécessaire, mais je vous rappelle, et Aurore THIROUX l'a déjà précisé, cette délibération ne s'applique pas à une personne. C'est une délibération qui s'applique à un poste. D'où cette notion de "pouvant aller jusqu'à". Et donc on ne personnalise pas la délibération. Madame MASMOUDI-LAJNEF. Et puis après on va peut-être passer au vote. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Donc je comprends la notion de "pouvant aller jusqu'à" vous l'avez justifiée. Par contre, je lis et je relis cette délibération qui ne cesse de dire qu'il y a nécessité à revaloriser la rémunération du médecin-directeur. Donc, soit on a un problème au niveau du vocabulaire, mais revalorisation, ça veut dire augmenter. Donc vraiment, cette délibération est à mon sens floue. Enfin, à moins que je sois la seule à ne pas la comprendre. Je suis désolée, c'est noté partout que c'est pour le valoriser parce qu'il a des compétences, etc. Enfin, voilà, tout le monde l'a sous les yeux. Vraiment, je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire

« Bien, ben écoutez, je crois que l'on a tout dit sur le sujet. Monsieur MAILLER, encore ! »

M. MAILLER

« Oui, oui, encore, parce que ce n'est toujours pas clair. Je pense que là, ce que vous êtes en train de dire, c'est qu'en fait, vous remettez de l'ordre dans la maison. Donc en fait, on devrait avoir une délibération qui nous dit que la délibération numéro machin de telle date, suite à la demande du préfet, est abrogée et remplacée par celle-ci. Donc ce n'est pas de la revalorisation. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas nécessité de faire des abrogations de délibération, surtout quand elles ne sont pas réglementaires. »

M. MAILLER

« Ben si justement, je suis désolé. »

Monsieur le Maire

« Et non. »

M. MAILLER

« Je suis désolé. Si elles n'ont pas fait l'objet d'un recours contentieux, qu'elles n'ont pas été annulées et que l'on n'est pas dans le délai de quatre mois pour retirer un acte manifestement illégal, il devient définitif. Je suis désolé, Monsieur le Maire, c'est la loi. Je sais que vous avez un peu de mal parfois avec, mais globalement, je suis désolé, c'est comme ça... »

.

Monsieur le Maire

« Oui, puisque vous me traitez de voyou en col blanc, je sais. »

M. MAILLER

« ...que ça fonctionne. Non, non. Moi, je ne vous traite pas de menteur, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Mais vous, de voyou. »

M. MAILLER

« Bien sûr, c'est moi qui vous ai traité de voyou, Monsieur ? »

Monsieur le Maire

« Ce qui est une insulte. »

M. MAILLER

« C'est moi qui vous ai traité de voyou, Monsieur ? »

Monsieur le Maire

« C'est sur les réseaux sociaux. »

M. MAILLER

« Donc ce n'est pas moi. »

Monsieur le Maire

« Assumez, assumez. »

M. MAILLER

« Ce n'est pas moi. Ce n'est pas moi. »

Monsieur le Maire

« Vous dites, je suis Champigny en mieux. Et sur les réseaux sociaux, vous mettez voyou en col blanc. »

M. MAILLER

« On va éviter ce genre de discussions. »

Monsieur le Maire

« Bah voilà, quand vous n'êtes pas à l'aise, c'est sûr qu'il faut les éviter. »

M. MAILLER

« Ça n'a aucun intérêt, ça n'a aucun intérêt. »

Monsieur le Maire

« Bien, on va passer au vote : qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Qui est pour ? Donc un long débat pour pas grand-chose au fond. Bien, on va passer au point suivant. Cristina DE OLIVEIRA, s'il vous plaît. »

à l'unanimité

10) Création d'un poste d'ingénieur voirie et réseaux divers

Mme DE OLIVEIRA

« Donc cela concerne la création d'un poste d'ingénieur voirie et réseaux divers.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, c'est toujours la même intervention pour dire que, bien sûr, on votera contre dans la mesure où, effectivement, ce sont des postes qui peuvent être pourvus par des titulaires, et que le fait de prendre une délibération de ce type, qui permet de mettre au même niveau les titulaires et les contractuels ne va pas dans le sens du confortement et du respect du statut auquel nous sommes particulièrement attachés. »

Monsieur le Maire

« Et c'est pour ça que vous nous demandez de ne pas voter une délibération qui est conforme à la loi ? C'est tout à fait logique. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, est ce que c'est vraiment une création ou c'est comme les autres fois où l'on disait création alors que ce n'est pas une vraie création ? Et n'y avait-il pas déjà un poste équivalent d'ingénieur voirie et réseaux, puisque c'est quand même quelque chose de nécessaire ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Je laisse la parole à Aurore THIROUX pour vous réexpliquer le cadre de cette loi que Monsieur MAILLER conteste à chaque fois. »

Mme THIROUX

« Ce sont des créations administratives, ce ne sont pas des créations de postes. C'est une création administrative du poste, c'est-à-dire que le poste existe déjà, est peut-être même pourvu. Cela n'empêche pas du tout. »

Monsieur le Maire

« Cette précision étant faite, on passe au vote : qui est contre cette création ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le rapport est adopté. Point suivant donc pour une acquisition sur le secteur Carnot, Tony PESSOA GRIJO. »

à la majorité

45 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE, M. SOLARO)
2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

11) Acquisition du lot n°2 dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°19 sise 3, avenue Carnot

M. PESSOA GRIJO

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Pour cette délibération, il s'agit de l'acquisition du lot n°2 dépendant de la copropriété cadastrée section AX n°19 sise au 3, avenue Carnot. Il s'agit, pour le Conseil municipal, de décider l'acquisition du lot n°2 libre de toute location et de toute occupation dépendant de la copropriété cadastrée section AX n 19, d'une superficie de 317 m², sise 3, avenue Carnot, au prix de. 300 000 €.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 1^{re} et 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote. Si, une intervention ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, c'est pour vous demander l'avis des Domaines d'une part, et sinon pour vous dire que nous voterons contre. »

Monsieur le Maire

« L'avis des Domaines est conforme à la valorisation que vous avez dans la délibération. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc j'avais effectivement la même question que ma collègue, mais je vais me permettre puisque cela a trait à la question du centre-ville et vu que, lors de la réunion d'information que vous avez réalisée, malgré le fait que je sautille au fond de la salle pendant dix à quinze minutes, vous avez refusé de me donner la parole, donc je vais me permettre de vous poser des questions puisque cela a trait à la médiathèque notamment. Dans une précédente réunion, vous avez évoqué la possibilité effectivement de mettre le centre de santé dans la médiathèque. Une question vous a été posée là-dessus, vous avez dit que l'on mettrait le centre de santé sur d'autres terrains dont la ville est propriétaire, quelque part dans Champigny, donc on voudrait en savoir plus. Je voudrais savoir exactement où cela va se passer. Avoir aussi une information concernant la radiologie puisque, aujourd'hui, il semblerait qu'il n'y ait plus de radiologue au sein du centre de santé. A priori, des gens se sont vus refusés, en leur disant qu'il n'y avait plus de radiologue. Et on voudrait avoir aussi un premier bilan de tout ce que coûte ce projet, notamment sur toutes les acquisitions, et on souhaiterait avoir aussi enfin les prix de sortie des logements, puisque vous n'avez pas réellement répondu, lors de la réunion d'information, sur le prix de sortie des logements, le prix de sortie aussi des commerces au mètre carré et les loyers qui vont être payés. Et si on pouvait avoir la liste enfin de tous les commerces qui vont être amenés à être replacés dans ce nouveau projet et quelles seront les conditions dans lesquelles ils le seront. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors vous auriez eu toutes les réponses si vous étiez arrivé à l'heure de cette réunion, puisque l'on m'a dit que vous étiez arrivé dans les dernières minutes. Donc vous n'avez pas pu entendre toutes les réponses. Alors je vais le faire très brièvement. En termes de logement, il n'y a pas de logement sur l'îlot Carnot, et c'est peut-être toute la différence qu'il y a d'ailleurs entre le projet qui a été porté par l'ancienne équipe municipale et le nôtre, puisque notre objectif est de refaire des espaces publics pour que nous ayons effectivement la possibilité d'avoir un centre de vie, un centre-ville agréable avec à la fois de la culture, du commerce, des espaces de vie, ce qui n'était pas le cas dans le projet tel qu'il avait été présenté auparavant, puisqu'il ne restait plus, au fond, que la petite place centrale, actuellement occupée par le marché sur la partie centrale.

Vous parlez de mettre le centre de santé dans la médiathèque. Non. La médiathèque, c'est un bâtiment isolé qui est en entrée de ville, et donc il a vocation à ne pas avoir une programmation avec un centre de santé. Ce que l'on avait évoqué effectivement, il y a déjà maintenant trois ans, c'était de mettre le centre de santé dans le programme qui était en cours de réalisation par l'opérateur OGIC. Et donc vous avez vu d'ailleurs que nous avons racheté, vous nous l'avez reproché d'ailleurs, les 1000 m² pour faire des bureaux qui nous permettront d'accueillir les agents qui sont aujourd'hui au-dessus de la médiathèque, avec toute la direction de l'enseignement et de la santé, et donc de pouvoir disposer des locaux sur le même périmètre pour les accueillir dans de bonnes conditions de travail. On n'a pas pu intégrer effectivement le centre de santé pour une raison très simple, c'est qu'avec la construction telle qu'elle est réalisée, on avait des problèmes de hauteur et de charge au sol avec la radiologie, et donc on ne pouvait pas envisager de le positionner comme nous aurions souhaité pouvoir le faire. Donc cela n'enlève rien à l'ambition telle qu'elle est portée. J'ai eu l'occasion de le dire, nous envisageons un repositionnement, d'ailleurs plus proche du positionnement actuel, sur le périmètre Gambetta, et donc l'ambition reste toujours la même. Ce n'est pas parce qu'elle se décale, au contraire, cela nous permet de faire les choses plus posément pour étudier tout cela. Et personne n'est refusé sur de la radiologie. Il y a peut-être pu avoir un sujet sur un rendez-vous parce qu'il y a des disponibilités, ce n'est pas simple de trouver des radiologues, des manipulateurs surtout, aujourd'hui, mais on en a trouvé. Alors avec des vacances qui sont ce qu'elles sont, mais aujourd'hui, chacun sait comment il est compliqué de trouver des professionnels de santé dans certains domaines. D'ailleurs, on l'a expliqué la dernière fois, je vous rappelle qu'il y avait une délibération avec un temps partiel, et vous nous avez dit : ce n'est pas assez. Mais nous, on était déjà bien contents de trouver cette première proposition-là puisque, dans d'autres villes, on ne trouve personne. Donc je crois que parfois, il faut aussi se satisfaire, même si l'on aimerait aller beaucoup plus loin. Voilà après, il n'est pas question de refaire un débat et de refaire une réunion publique. Elle a eu lieu, c'était un point d'étape avec, je crois, une présentation qui a été appréciée par beaucoup. Et quand vous dites : certains n'ont pas eu la parole, je crois que l'on vous a beaucoup entendu, en tout cas des membres de ceux qui se sont définis comme être de l'opposition municipale, sans même d'ailleurs être élus. On les a beaucoup entendus, et chacun a pu largement s'exprimer pour expliquer ce qu'il pouvait penser ou pas du programme. Et d'ailleurs, c'était tout à fait délicieux de constater que certains avaient des affirmations mensongères, une fois de plus, en disant que j'avais dit qu'il y avait des cas sociaux puisqu'ils ne payaient pas d'impôts sur le revenu, alors que j'avais juste parlé d'impôts sur la taxe foncière. Et quand je les recroise le lendemain, à l'Assemblée générale du Red Star, ils viennent s'excuser pour dire qu'ils ont dit une connerie - Je prends les mots tels qu'ils sont dits par celui qui les a évoqués - et qu'ils s'excusent. Alors j'ai pris les excuses avec sympathie, mais ce n'est pas tout à fait la même chose de s'excuser devant une personne et de dire un mensonge devant 350. Voilà, je crois que ça dénote de quelque chose.

En tout cas, le projet, il avance sur le centre-ville, il est attendu, et les premiers éléments que l'on voit aujourd'hui, ils donnent plutôt satisfaction, et donc on a besoin d'avancer. C'est donc pourquoi je vous demande d'approuver cette acquisition de ce lot n°2 de la copropriété cadastrée AX n°19 sise 3, avenue Carnot. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Le rapport est adopté, je vous en remercie.

Point numéro 12, le bilan des acquisitions, et cela permettra de répondre à une des questions qui était posée par Monsieur MAILLER, puisque vous voulez avoir des bilans, c'est justement l'occasion de les avoir, et c'est pour cela que je ne vous ai pas répondu sur ce point-là puisque les bilans sont présentés annuellement, et vous les avez sur chaque projet. Donc il faut juste attendre le bon moment, et là, vous l'avez pour l'année précédente. Et Philippe DUBUS va en dire quelques mots. »

à la majorité

38 votes pour, dont 5 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE, M. SOLARO)

7 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. MAILLER, M. SY

2 abstentions, dont une procuration (M. SOLARO), Mme ADOMO

12) Bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2022 par la Commune, le SAF 94 et l'EPFIF agissant pour le compte de la Commune

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Oui, je vais en dire quelques mots. Il s'agit effectivement d'une prise d'acte pour le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2022 par la Commune, le SAF 94 et l'EPFIF, le tout pour le compte de la commune. Cela permet aussi effectivement, dans cette liste, de voir quelque chose qui est passé en délibération il y a de cela quelque temps : c'est l'achat du Martin-Pêcheur, et donc ce n'était pas dans le CRAC. C'était bien dans une délibération précédente. Au moins comme ça, ça permet de réviser et de revoir les éléments.

Vous avez pour chaque cas un tableau récapitulatif. Et par achat ou vente, vous avez un petit descriptif. Je vais revenir simplement aux grands chiffres de cette année 2022. Sur la Ville, on a eu un montant d'acquisitions de 11 596 378,36 €, globalement un peu plus de 9 000 000 € pour les équipements et espaces publics, un peu plus de 2 000 000 € pour des activités économiques et de 165 000 € pour un programme mixte. Ça, c'est pour les acquisitions.

Pour les cessions, il y a eu 2 771 000 € qui ont été cédés, dont 2 465 000 € pour un programme mixte : logements, commerces, équipements publics et parking ; 300 000 € pour des logements et 6000 pour des activités économiques.

Pour le cas du SAF 94, le montant des acquisitions s'élève à 400 000 €. C'est une opération mixte de logements, activités économiques.

Et pour la partie cession du SAF 94, elle est de l'ordre de 4 690 498,60, répartis avec presque 900 000 € pour les équipements et espaces publics, et 3 793 382 pour une opération mixte logements, commerces, parking et coques équipements.

Et enfin, le dernier opérateur qui est l'EPFIF, il n'y a eu qu'une seule acquisition qui est de 2 425 000 € pour des programmes mixtes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, effectivement un bilan, ça permet de voir un peu ce que l'on fait et ce que l'on a fait, en tout cas pas directement, mais parfois indirectement, puisque ce n'est pas forcément la commune qui est à la manœuvre. Moi, je note quand même sur le déplacement de l'école Solomon, que vous avez porté sans concertation avec les habitants, et encore moins avec la communauté scolaire et le Conseil municipal, on est déjà à plus de 2 235 000 € d'acquisitions. Est-ce que ça va continuer ? Ça va s'arrêter ? Parce que j'aimerais bien que l'on puisse avoir un petit bilan et une prospective autour de tout ça, savoir exactement combien cette petite affaire, ce choix, on va dire pas forcément partagé, va nous coûter. De la même manière pour la médiathèque, je suis déjà à 1,3 M €, donc j'aimerais savoir où l'on va s'arrêter sur ces questions-là.

Je note aussi donc l'acquisition du parking, plus 350 000 € encore ailleurs, donc tout ça, toujours des montants qui sont quand même... qui expliquent sans doute d'ailleurs le déficit budgétaire que l'on a vu sur l'exercice que l'on vient de voir. J'aimerais avoir aussi quelques éléments sur la fameuse acquisition qui a été faite sur... D'ailleurs sur toutes les acquisitions, on aimerait avoir un peu des détails, parce ce que vous parlez de projets mixtes, mais ça veut dire quoi, projet mixte ? Est-ce que dedans il y aura du logement social ou pas du tout ? Ce ne sera que du logement à 5 ou 6000 € le mètre carré, donc pour les futurs Campinois, et probablement pas pour les Campinois d'aujourd'hui.

Sur l'acquisition donc par la préemption sur la SS La Romainville, donc quel est l'objet ? Est-ce que ça veut dire que La Romainville partirait ? Est-ce que c'est pour qu'elle reste ? Enfin, j'ai un peu de mal à comprendre cette opération.

De la même manière sur l'acquisition, par voie de préemption, aux consorts Laruelle de la parcelle cadastrée rue Gabriel-Péri à 265 000 €, pour quoi faire ? Si on prend aussi une question, puisque dans les cessions, on voit qu'il y a eu la session au profit de certaines personnes d'une parcelle à bâtir, donc pourquoi le choix de ces personnes ? Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ou comment s'est fait ce choix de ces candidats-là ?

Qu'est-ce qu'il y a d'autres ? Bon certains, je pense qu'on retrouve les projets, notamment le projet de dôme, donc je ne vais pas poser de questions là-dessus. La même chose sur le détail de l'opération du secteur Maurice-Thorez, en page 5 sur 6, sur l'acquisition à Monsieur et Madame FERNANDES, quel est le détail de l'opération ? Le nombre de logements également et le nombre de commerces pour l'opération suivante, périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF, 91 avenue Roger-Salengro. Et puis la même chose pour les projets de cessions notamment, en tout cas, le projet de cession 107-109 avenue Roger-Salengro. Et plus particulièrement la cession au profit de la SCI du Fort. Donc le détail du projet. Et puis sur le périmètre d'intervention foncière de l'EPFIF aux 31 et 35 rue Jean-Jaurès aussi, à la parcelle de Monsieur WILLEMIN, quels sont les projets ? Et voilà, globalement, les questions que je me pose sur tous ces projets ; sur pourquoi faire ? Combien ? Où ? Quand ? Comment ? Globalement, c'est ça. Il me semble que j'ai vu aussi qu'il y avait une cession qui partait de la commune, alors je ne la retrouve pas, qui partait de la commune pour aller vers l'EPFIF. Donc j'étais un peu étonné puisqu'en général, c'est plutôt dans l'autre sens que les choses se passent. Je vais essayer de la retrouver. »

Monsieur le Maire

« Alors je crois que l'on ne va pas faire une très longue réponse, parce que l'on a compris la méthode qui est de noyer de questions sur tous les sujets, y compris des sujets sur lesquels vous avez déjà eu les réponses, mais comme vous ne les écoutez pas, bien évidemment, vous reposez toujours les mêmes. Et je vous inviterai donc à relire les PV, à défaut de regarder les délibérations, regardez les PV, comme ça vous aurez déjà les éléments sur lesquels on vous a répondu. Je vais en donner un seul exemple, vous dites : le logement de la rue Diderot, pourquoi on a choisi cette personne ? Cette délibération, elle date d'il y a quatre ans. Elle remonte à l'ancienne mandature, le choix de la personne remonte à l'ancienne mandature. Simplement, cela a pris plus de temps parce que ça avait été mal enregistré au niveau notarial, il avait été oublié le conjoint de la personne, et donc de l'acquéreur, et donc c'est pour ça qu'on l'a repassé en Conseil municipal et que cela intervient maintenant dans le bilan 2022. Vous dites des choses, bon, vous pouvez dire ce que vous voulez, bien évidemment, mais quand vous dites un peu n'importe quoi, il faut quand même recorriger. Quand vous dites qu'il y a eu tant d'acquisitions que ça explique le déficit... Quand on achète une parcelle et qu'elle est portée justement par un porteur foncier, c'est pour ne pas l'avoir dans le bilan de la Ville, donc on ne peut pas dire que ça affecte le déficit de la Ville puisque, par définition, c'est porté par un porteur foncier, que ce soit le SAF, l'EPFIF ou un autre porteur. Le sujet est exactement le même, c'est un outil, justement, pour des questions d'aménagement, pour faire en sorte que cela ne pèse pas dans les bilans des collectivités, et toutes les collectivités se saisissent de ce genre de processus, et c'était le cas dans la majorité précédente. C'est le cas aujourd'hui, il y a des projets que nous n'avons pas modifiés et qui apparaissent bien là. Alors après qu'on les retravaille sur un certain nombre, oui. Vous nous dites, par exemple : La Romainville, qu'est-ce que ça va devenir ? Oui, eh bien La Romainville, elle existe toujours, elle est toujours là. Simplement le foncier va être porté par l'EPFIF, de telle manière à ce que ce bâtiment ne devienne pas la proie, justement, d'un investisseur qui voudrait juste faire un coup, comme on a pu le voir sur un hôtel d'entreprises de la Ville, comme l'a très bien dit Michel DUVAUDIER tout à l'heure. Avec, pour nous, l'objectif de maîtriser cette parcelle qui est à la jonction de la VDO. Et donc qui a un rôle particulièrement important dans le projet d'aménagement de la VDO. Pour l'instant, la VDO, on est en train de travailler sur l'écriture de ce qui va pouvoir être fait. Les concertations sont menées, des discussions avec tous les partenaires, avec toutes les contraintes. Madame CAPORAL évoquait les contraintes environnementales. Si vous les aviez réellement anticipées, les Simonettes Nord, cela aurait été réglé. Mais c'est justement parce que cela n'avait pas été anticipé auparavant que le projet a été annulé. Donc tout cela est travaillé par les services, avec une acuité tout à fait particulière de la part des élus qui suivent ces sujets, et moi-même, et en espérant que, effectivement, on puisse trouver des questions d'aménagement importantes, parce que la gare du Grand Paris, elle va être livrée fin 2025. Nous avons ensuite le sujet de l'interconnexion, donc tout ce secteur autour de la gare qui, pour l'instant, s'appelle BVC, est un secteur qui va forcément muter, où il va forcément y avoir de l'emploi, puisque l'on en parlait tout à l'heure, potentiellement du logement, potentiellement des activités commerciales, des activités récréatives. Beaucoup de choses. C'est 25 hectares sur la commune de Champigny, que nous avons à aménager. Ça ne peut pas se décider en un rien de temps, et donc pour ça, on a bien besoin d'un porteur foncier pour se laisser le temps de la réflexion, parce que les investisseurs, c'est la question que vous posiez tout à l'heure dans le cadre des décisions dans les préemptions. Ben oui, il faut pouvoir maîtriser le foncier pour pouvoir faire des opérations, sinon ça ne peut pas se faire, et ça peut prendre un peu de temps. Et donc c'est ce que nous faisons avec l'ensemble du bilan de ces acquisitions, qui est effectivement réalisé et que l'on vous a communiqué. Bien. Donc il n'y a pas de vote sur ce bilan, c'est une prise d'acte. Je crois que tout le monde a pu

prendre acte et participer au débat. Et donc nous allons pouvoir passer au point suivant qui est le point 13, Tony PESSOA, sur la purge du droit de préférence conventionnelle auprès de la SAS SC. »

Les membres du Conseil municipal ont pris acte du bilan

13) Purge du droit de préférence conventionnelle auprès de la société SAS SC (sous l'enseigne YESSS ÉLECTRIQUE) et rétrocession du bien sis 16, rue Serpente à l'EPFIF

M. PESSOA GRIJO

« Merci, Monsieur le Maire. Donc l'objet de cette délibération, la purge du droit de préférence conventionnelle auprès de la société SAS SC et rétrocession du bien sis 16, rue Serpente à l'EPFIF. Donc c'est une délibération double : la première consiste à décider de purger le droit de préférence conventionnelle de la société SAS SC. Et la seconde délibération de décider qu'en cas d'absence de manifestation de volonté de sa part dans un délai de deux mois, d'acquérir le bien cadastré section BZ n°103 et suivants d'une superficie de 3176 m², sis 16 rue Serpente à Champigny-Sur-Marne.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e, 1^{re} et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

Voilà, ça illustre ce que j'évoquais juste avant. Est-ce qu'il y a des interventions ? Et nous aurons à procéder ensuite à deux votes sur cette délibération. Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Donc on lit dans cette délibération que cette purge se fait suite à un droit de préemption qui a été exercé par la Ville en 2021, tout ça dans le cadre d'objectifs de recomposition de cette zone. Ma question est très simple : est-ce qu'il y a d'autres surfaces, d'autres commerces qui sont prévus à la préemption dans cette zone ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, eh bien c'était cette délibération finalement dont je me souvenais. J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi on a préempté en 2021 si c'est pour le revendre aujourd'hui à l'EPFIF. Alors ça voulait dire qu'en 2021, on n'avait pas de projet là-dessus ? Et si on a un projet, c'est quoi le projet derrière ? De récupérer cette parcelle si ce n'est plus la commune qui en est propriétaire ? »

Monsieur le Maire

« Contrairement à ce que vous avez évoqué tout à l'heure en disant que ce n'est pas la commune qui a la main parce que c'est porté par un porteur foncier, que ce soit l'EPFIF ou le SAF. L'EPFIF ou le SAF

ne font jamais rien contre l'avis des villes. Ils font en fonction de ce que décident les élus, et en particulier le Maire, qui accorde le permis de construire et qui dispose du droit de préemption. Donc ça n'enlève rien à notre capacité à agir, bien au contraire. Mais tout cela se fait en fonction de ce que nous avons comme projets. Et vous avez posé la question du projet, pour l'instant, on est en train de le travailler. Je vous l'ai déjà dit : on est à la jonction avec la VDO, donc l'objectif est de pouvoir avoir la maîtrise foncière dans le cadre de la programmation qui se fera sur la VDO. Donc Monsieur SY, pour répondre à votre question, si d'autres parcelles qui sont exactement dans la même situation sont appelées à être vendues parce que le propriétaire souhaite les vendre, oui, nous pouvons nous porter acquéreurs. Ça ne coûte rien à la Ville puisque c'est l'EPFIF. Nous achetons dans un premier temps et nous revendons à l'EPFIF, et donc ça ne coûte rien à la commune et ensuite, ça interviendra dans le bilan, comme il sera présenté sur l'ensemble des opérations, une fois que les opérations seront menées avec l'aménageur, puisque sur ce secteur-là, l'aménageur, c'est EPA Marne. Une dernière question peut-être, Monsieur MAILLER ? »

M. MAILLER

« Oui, parce que, en fait, vous n'avez pas répondu à : pourquoi la commune a acheté et maintenant elle le donne à l'EPFIF ? Puisque vous l'avez tout à fait clairement dit : l'EPFIF est un outil comme le SAF, qui sont au service des communes, d'abord pour porter le foncier et ensuite porter des projets. Donc là, ça voudrait dire que, en fait, le projet, en 2021, quand on a préempté, on n'avait pas réellement de projet, que là, on n'en a pas plus aujourd'hui, qu'on revend à l'EPFIF, et donc probablement que l'EPFIF va revendre à un opérateur ce terrain, puisque ce n'est plus dans le domaine de la commune. Donc ça veut dire que c'est l'EPFIF qui sera le commercialisateur de cette parcelle, si je comprends bien ? »

Monsieur le Maire

« Alors donc, vous ne comprenez pas grand-chose. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que je viens de vous l'expliquer à l'instant, je viens de vous l'expliquer à l'instant. »

M. MAILLER

« Ce n'est pas clair. »

Monsieur le Maire

« Mais ce n'est pas clair parce que vous n'écoutez pas. Vous avez peut-être des difficultés à vouloir intégrer ce que je vous dis. Mais je vais donc le répéter une nouvelle fois. Les choses sont très simples : on achète et on revend à l'EPFIF pour ne pas que cela intervienne dans le bilan de la Ville. Là, nous avons un droit de purge à mettre en œuvre puisque, conformément à la réglementation en vigueur, effectivement, le locataire peut être proposé à l'achat, ce qu'il ne souhaite pas faire. Donc voilà. Et ensuite, c'est l'EPFIF qui va le porter ce bien. Mais l'EPFIF ne va pas dire : je revends à n'importe quel opérateur comme je veux. L'EPFIF, il va faire ce que demande le Maire avec les élus, et en fonction du projet. Et vous pouvez compter sur moi : ce ne sera pas autrement. L'EPFIF ne va jamais contre l'avis d'une ville ; l'EPFIF, il travaille en co-construction avec une ville, et quelle que soit la sensibilité de la ville. Ce n'est pas parce que je suis administrateur au sein du Conseil d'administration de l'EPFIF que j'ai un droit particulier. L'EPFIF, ce n'est pas moi qui l'ai installé à Champigny. Ça fait des années que l'EPFIF a un périmètre d'intervention sur la commune. Comme sur beaucoup de communes en Île-de-

France, et c'est un outil dont beaucoup de Maires se satisfont parce que ça nous permet effectivement de ne pas le mettre dans le bilan et de se laisser le temps nécessaire. Alors, l'EPFIF, on achète, on revend à l'EPFIF, ça ne coûte rien à la ville. L'EPFIF va percevoir effectivement les loyers des entreprises qui sont à l'intérieur. Ce sera ça, sa rémunération, et ensuite il revendra en fonction du projet que nous aurons défini. C'est bien ça le processus. J'espère avoir été suffisamment clair. Mais c'est quelque chose qui se fait d'ailleurs aussi sur le logement. C'est exactement le même processus, Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, merci, je voulais juste rebondir sur la réponse que vous m'avez apportée. Est-ce qu'il y a des propriétaires qui vous ont sollicité pour vendre des surfaces ? Et, en parallèle, est-ce que la commune a de la visibilité sur des parcelles qu'elle souhaite ou des surfaces qu'elle souhaite acquérir sur le secteur, sur la zone, dans le cadre de ce projet ? »

Monsieur le Maire

« Alors je vous ai déjà répondu que toute opportunité sera étudiée, donc toute opportunité sera étudiée, voilà. Mais je vous l'ai dit, enfin je ne vais pas le répéter cinquante fois. Je vous ferai la même réponse. Il y a un périmètre d'intervention en proximité de la VDO. Toutes les opportunités qui se présenteront, que ce soit d'ailleurs pour des questions de logement, comme cela avait été fait d'ailleurs dans la précédente mandature, voire celle d'avant, puisqu'il n'aura échappé à personne qu'il y a notamment deux pavillons qui avaient été achetés à l'époque et qui sont dans un périmètre assez similaire sur le tracé potentiel de la VDO en bordure. Eh bien effectivement, si l'on nous sollicite, on regardera, mais je ne peux pas vous dire ce qui sera décidé, et encore moins les négociations qui se feront. Vous les verrez, le moment venu. Monsieur MAILLER, une dernière question ? »

M. MAILLER

« Oui, ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi en 2021, l'EPFIF ne s'est pas directement porté acquéreur. Alors, à moins que la commune ait une stratégie de devenir agence immobilière et d'acheter pour le compte d'autres personnes, j'ai un peu de mal à comprendre ce genre de chose. Alors c'est sûr que ça va faire rentrer des sous dans les caisses de la collectivité puisque, quand on va vendre, ça nous fera des recettes en investissement. Mais bon, je ne comprends pas le schéma ; normalement le schéma est l'inverse. C'est l'EPFIF ou le SAF qui prend en compte et qui peut être amené pour des projets de la Ville à porter au départ le coût du foncier, et après à le rétrocéder aux villes. Voilà, c'est juste ça ma question. »

Monsieur le Maire

« Alors votre question, je vous réponds à nouveau, mais enfin je vous ai déjà tout expliqué. Nous achetons, nous revendons. Donc nous n'avons pas de produits particuliers. Quand vous achetez 100 et que vous revendez 100, il n'y a pas une recette particulière. On aimerait un peu plus de recettes, on en serait ravis, mais ça, ça se fait dans le cadre justement de ce que vous n'appréciez pas, et ce que vous ne comprenez pas non plus dans les chiffres, dans le cadre d'opérations du type des PUP. Mais aujourd'hui. L'EPFIF n'a pas le droit de préemption. C'est la ville qui a le droit de préemption, donc l'EPFIF ne peut pas acheter sur ce périmètre-là. On pourrait lui déléguer, mais on ne l'a pas fait, on souhaite garder la main. Pourquoi ? Parce que, à ce moment-là, l'EPFIF pourrait faire un peu ce qu'il souhaite. Nous, on souhaite que ce soit sous le contrôle des élus. C'est ça la démocratie. Je croyais que vous étiez attaché à la démocratie et au contrôle des élus ? Eh bien c'est comme ça que ça se fait. Et

donc, c'est ce que nous allons faire. Donc on va pouvoir passer au vote parce que je crois qu'on a eu un assez long débat sur le sujet. Donc premier point : sur la purge du droit de préférence conventionnelle auprès de la société SAS SC, qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Point numéro 2. »

M. MAILLER

« Ah, non, non, non. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas, vous avez levé la main en même temps que nous, donc... »

M. MAILLER

« C'était pour refus de vote. »

Monsieur le Maire

« Bah alors il faut l'expliquer, je vous en prie, vous êtes contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Voilà pour tout le monde, c'est pour. Donc, le point est adopté.

Délibération numéro 2, donc sur la rétrocession du bien au profit de l'EPFIF, mais sans forcément gagner de l'argent, hein, sur le bien en question. Qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Qui est pour ? Merci, c'est adopté, et au moins ça prouve que les collectivités peuvent agir. Point numéro 14, la désaffectation et le déclassement d'une parcelle. Tatiana SAUSSEREAU. »

à l'unanimité

Messieurs MAILLER et SY n'ont pas pris part au vote

14) Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise d'environ 19 m² à distraire du domaine public communal non cadastré sise sentier des Pendants

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Mesdames et Messieurs. La délibération numéro 14 propose au Conseil municipal la désaffectation, le déclassement et la cession d'une emprise d'environ 19 m² à distraire du domaine public communal non cadastré sise sentier des Pendants.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission, de la 1^{re} commission et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Alors donc pour le premier point : la désaffectation et le déclassement de l'emprise de 19 m² du domaine communal. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

Et sur la délibération 2, donc la cession de l'emprise du domaine communal, donc pour la parcelle cadastrée. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Point numéro 15 sur la convention de financement des travaux de remplacement place Jean-Baptiste-Clément du monument aux morts. »

à l'unanimité

15) Convention de financement des travaux de remplacement place Jean-Baptiste-Clément du monument aux morts

Mme SAUSSEREAU

« Cette délibération propose au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de financement entre la commune et la société du Grand Paris ayant pour objet le remplacement du monument aux morts place Jean-Baptiste Clément, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document tant administratif que financier en exécution de cette convention.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Il n'y en a pas. En tout cas, l'opération se passe au mieux, et déjà une bonne partie du monument est remplacée à côté de l'ancienne mairie, à sa place initiale d'après la Seconde Guerre mondiale. Donc nous allons pouvoir passer à la délibération numéro 16 pour la Convention avec la société Printerrea. Je laisse la parole à Wilfrid BASTIN. »

à l'unanimité

16) Approbation de la convention entre la Commune de Champigny-sur-Marne et la société Printerrea, domiciliée ZA des Forts, 28500 Cherisy, représentée par son directeur, Laurent BERTHUEL, concernant la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés de la commune, à titre gratuit

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, alors cette délibération concerne l'approbation de la convention entre la commune de Champigny-sur-Marne et la société Printerrea concernant la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés de la commune à titre gratuit.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents à la 1^{re} Commission. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Le rapport est adopté. Point numéro 17 sur la modification du règlement intérieur des centres de loisirs. Jean-Claude FORHAN. »

à l'unanimité

17) Modification du règlement intérieur des centres de loisirs

M. FORHAN

« Modification du règlement intérieur des centres de loisirs. Pour mémoire, la réservation a été mise en place pendant les vacances de printemps 2022. Aujourd'hui, la réservation ne répond qu'insuffisamment aux objectifs fixés initialement. Seules 70 % des familles réservent, 30 % préfèrent opter pour la majoration. C'est pourquoi il est proposé de mettre en place un système de réservation obligatoire, comme dans la très grande majorité des villes du Val-de-Marne. À titre d'illustration, sur 22 communes du Val de Marne de plus de 20 000 habitants, 86 % d'entre elles ont rendu la réservation obligatoire. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des centres de loisirs.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY, Monsieur MAILLER ensuite. »

Monsieur SY

« J'aurai une première remarque. Au dernier Conseil municipal, il me semble que je vous ai posé une question sur cette même délibération concernant le taux d'encadrement sur les centres de loisirs. Vous m'aviez promis une réponse que j'attends toujours. Je répète la question : dans le règlement intérieur, à l'article 14, il est noté que la réglementation impose un taux d'encadrement pour les élémentaires d'un animateur pour 12 enfants, pour les maternelles d'un animateur pour 8 enfants. Visiblement, d'après ce qui nous est remonté, ce n'est pas forcément le cas. Qu'est-ce qu'il est prévu de faire pour faire respecter cette réglementation ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, je m'interroge sur la pertinence de mettre en place une majoration lorsqu'il n'y a pas d'absence de réservation, alors que l'on dit justement un peu plus haut que l'accueil des gens qui n'auraient pas réservé dans les délais sera fait en fonction des places restantes et sera étudié par ordre d'arrivée. Donc mettre une majoration en plus, avec des possibilités d'exonération de cette majoration en disant pour les professions spécifiques : c'est avec un justificatif de l'employeur. Donc ça, je ne sais pas si les

employeurs donneront ce genre de justificatif, je n'y crois pas. Et puis, en plus, est-ce que ce n'est vraiment pas contreproductif dans la mesure où, même si vous nous dites que 30 % acceptent de payer les 20 % supplémentaires, OK libre à eux, sauf que, quelque part, est-ce que ça ne peut pas réfréner des gens qui pourraient avoir eu effectivement des informations très tardives et, du coup, compléter les places manquantes ? Puisqu'on dit un peu plus haut que, justement, c'est en fonction des places restantes, donc ça voudrait dire qu'en imaginant que cela fasse fuir des gens et que l'on n'arrive pas à être à 100 % de l'effectif, cela veut dire que l'on accepte finalement de ne pas remplir. Parce que, à mon avis, une majoration, même si elle est acceptée par un certain nombre d'entre eux, peut être un frein à ce que justement, quand on a des places disponibles, on ne soit pas à plein, ce qui est un peu dommage. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Écoutez, Monsieur SY, je vous avais répondu, hein. On le voit au PV. Je vous avais dit que les taux d'encadrement étaient pleinement respectés, contrairement à ce que vous avanciez. Alors qu'après, que sur un jour, il puisse y avoir une absence et que l'on se retrouve sur une difficulté ponctuelle, oui, mais en tout état de cause, il n'y a pas, il n'y a aucune volonté de ne pas respecter les taux d'encadrement qui sont effectivement réglementaires, tant en maternelle qu'en primaire.

Sur ce que vous évoquez, oui, on met en place ce schéma-là, de telle manière à justement correspondre le plus possible aux besoins puisque l'on a pu constater qu'au fond, la majoration n'avait pas eu l'effet que l'on pouvait espérer, c'est-à-dire avoir une incitation à réserver pour que l'on puisse s'organiser, puisque l'on a des variations extrêmement fortes, sur certains groupes scolaires en tout cas. Et donc on fait ce qui est fait aujourd'hui partout, dans la majeure partie des communes qui nous entourent. Cette réservation, elle est mise en place, d'autant qu'elle est accompagnée aujourd'hui par des outils numériques qui permettent très facilement de mettre en place. Cette réservation, ça prend quelques secondes pour pouvoir la faire, et donc on a mis les délais nécessaires pour être le plus arrangeant possible. Mais il faut aussi, puisque vous nous dites souvent que vous êtes attaché au statut du fonctionnaire, ce sont ses qualités de travail. Ben justement, c'est aussi pour que les agents puissent travailler dans les meilleures conditions que l'on fait évoluer ce règlement intérieur. Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote : qui est pour ? Monsieur SY, vous êtes pour ? Je ne sais pas, vous avez levé la main. »

M. SY

« Je n'ai pas entendu. Vous avez changé l'ordre. »

Monsieur le Maire

« Ah, il ne faut pas changer l'ordre. Qui est contre ? Refus de vote ? Donc, c'est bien noté. Donc le rapport est adopté. Point numéro 18, Saphir AKKOUCHE pour le programme des classes transplantées, les séjours hiver de l'année 2023-2024. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour, dont 5 procurations (M. CHATAUD, Mme BERTRAND, Mme PARLOUAR, Mme DONATIEN, M. LHOSTE)
9 abstentions dont une procuration (M. SOLARO), **Mme** CAPORAL M. FAUTRE, Mme. MASMOUDI LAJNEF, M. TITOV,
Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

18) Programme des classes transplantées et séjours hiver pour l'année scolaire 2023-2024

M. AKKOUCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Donc cette délibération concerne la programmation des classes transplantées, séjours hiver pour l'année scolaire 2023-2024. Petite précision : pour les classes transplantées, il est à noter donc l'annulation de deux classes de l'école élémentaire Eugénie-Cotton, pour la bonne et simple raison que l'Éducation nationale a annulé le voyage car le dossier de départ n'avait pas été déposé à temps et, du coup, l'Éducation nationale n'a pas donné l'autorisation de partir. Voilà.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission, avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mais s'il n'y en a pas, on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ? Le rapport est adopté, je vous en remercie. Dernier point donc, le point numéro 19 sur les tarifs du spectacle vivant. Patrice LATRONCHE. »

à l'unanimité

19) Nouveaux tarifs spectacle vivant

M. LATRONCHE

« Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons parler des nouveaux tarifs du spectacle vivant avec d'abord quelques éléments de contexte. Le bilan des tarifs de la saison 2022-2023 a montré qu'il était nécessaire de faire évoluer certains tarifs ou d'apporter des précisions sur d'autres. À titre d'illustration : la baisse des abonnements, la faible demande de cartes. Donc les propositions :

- il est proposé de maintenir une architecture tarifaire avec trois catégories de tarifs, A pour les grandes formes et les têtes d'affiche, B pour la majorité des spectacles, et C pour les spectacles jeunes publics, les petites formes et la création émergente ;
- Un tarif plein en catégorie B revu à la hausse à 18 € au lieu de 15 afin d'harmoniser la grille tarifaire pour la vente de billets à l'unité et aussi afin d'inciter le spectateur à choisir la formule d'abonnement ;
- De revoir à la baisse le tarif moins de 25 ans pour les spectacles de catégorie A avec un tarif de 10 € ;
- Un tarif scolaire au tarif unique de 4 € pour les trois catégories de spectacles ABC, tarifs applicables également pour les groupes encadrés par un professeur. Il est proposé qu'un élève ayant assisté à un spectacle sur le temps scolaire puisse retourner le voir gratuitement en

séance tout public sur présentation de son billet scolaire, accompagné par un ou deux parents munis d'un billet au tarif réduit ;

- D'harmoniser le tarif solidaire avec 3 catégories de spectacles AB et C, avec un tarif unique de 3€, accessible aux groupes constitués par les associations d'insertion sociale, Maison pour tous, CCAS et bénéficiaires du RSA ;
- De proposer un tarif médiation de 6 € pour chaque catégorie de spectacle ABC accessible aux membres d'associations partenaires de la saison dans le cadre d'une convention avec la ville engagée sur un parcours artistique au sein du service spectacle vivant ;
- D'intégrer les spectacles de la catégorie A à l'abonnement, et d'augmenter la formule d'abonnement à 42 € au lieu de 34. L'abonnement reste donc plus avantageux que l'achat à l'unité ;
- Et d'harmoniser les tarifs des cartes Famille et Liberté pour des achats de billets à 18, 10 et 6 € selon les catégories AB ou C ;
- Il est proposé un tarif de 10,00 € sans engagement pour la carte Liberté et un tarif de 15,00 € sans engagement pour la carte Famille.

Il vous est donc proposé de valider cette délibération.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission

Avis favorable à la majorité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Alors je reviens sur le point précédent puisque je suis allé un petit peu vite. Je vous ai fait voter pour l'ensemble et, en fait, nous avons trois délibérations sur le programme des classes transplantées, des séjours hiver. Donc il y a un premier vote sur les classes transplantées pour l'année 2023-2024. Donc qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Donc le rapport est adopté.

Le point numéro 2, c'était le programme des séjours vacances hiver des 4 à 17 ans. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté.

Et le point numéro 3, c'était le programme des vacances en famille hiver pour l'année 2023-2024. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté. Il est détaillé pour chaque catégorie. Donc l'ensemble de la délibération est adopté.

Maintenant, sur cette délibération 19 présentée par Patrice Latronche. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Monsieur LATRONCHE pour les détails. J'avais déjà évoqué le fait que je trouve dommage qu'il n'y ait pas dans les tarifs ou sur les lignes solidaires une gratuité, parce que je trouve qu'il y a pas mal de communes, même quelquefois la ville de Paris ou beaucoup de grandes communes, qui ont fait ce choix. Et je trouve que parfois, ça permet de... On peut dire oui, on peut payer 3 €, mais parfois le fait d'avoir une gratuité, c'est assez pertinent pour donner davantage accès à la culture. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. D'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, malheureusement je n'ai pas pu participer à la 6^e commission, sinon j'aurais posé effectivement la question. Sur la question des invitations, j'ai toujours une interrogation sur : qui va déterminer qui aura quoi ? Parce que là, si on ne met pas des critères objectifs, la subjectivité peut conduire parfois à du clientélisme, du copinage. Donc ce n'est quand même pas ce que l'on souhaite avec ce genre de choses puisque je ne peux que me féliciter du fait que l'on se serve de l'expérience réelle de la mise en place de ces tarifs pour les ajuster en fonction de la réalité. Et j'ai une question : donc qui va décider ? Et je n'ai pas bien compris la notion sur les élèves des écoles d'art dans le cadre des parcours artistiques. 10 % de la jauge : qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'on leur laisserait automatiquement 10 % du nombre de places ? Des invitations ? En fait, on leur réserve 10 % des invitations que l'on donnerait. Est-ce que c'est ça ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous avez d'autres questions ? Non ? Alors je laisse Patrice LATRONCHE vous répondre. »

M. LATRONCHE

« Alors, Monsieur TITOV, effectivement, la gratuité pour les tarifs solidaires. On s'est rendu compte au fur et à mesure des études qu'en fait, plus vous laissez la gratuité pour aller aux places, plus les gens réservent, moins ils viennent. Et c'est une vraie problématique, donc on a fait le choix effectivement, comme l'an dernier, de mettre des tarifs solidaires pour que les gens qui s'engagent viennent. Un tarif solidaire, c'est un tarif solidaire sur des spectacles où vous pouvez avoir une place à 25 €. Là, vous l'aurez à 3 €.

Ensuite, Monsieur MAILLER, pour les invitations, vous avez tout ce qui est défini. Vous parlez des quotités d'invités : qui décide ? C'est ce qui est écrit. Les élèves des écoles d'art, donc dans le cadre des parcours artistiques, 10 % de la jauge de la salle. Donc vous avez 10 % de la jauge maximum de la salle au niveau d'invitation, les professionnels de la culture à discrétion, donc dans la limite d'une invitation par structure et par spectacle. Priorité de mise sur les programmateurs parce que, quand on fait des spectacles d'aide, par exemple, de créations émergentes, il est bien d'avoir des programmateurs pour des jeunes compagnies qui arrivent pour les aider à se développer. Les équipes des compagnies accueillies dans la limite de six places maximum négociées lors de l'établissement des contrats de session, c'est-à-dire que, quand vous accueillez des compagnies en représentation, il est d'usage d'attribuer un certain nombre d'invitations, et on reste dans l'usage de 6 invitations pour les compagnies quand elles viennent faire la présentation, la représentation de leur spectacle. Des publics ciblés qui viendraient dans le cadre des parcours artistiques interservices, organisés en collaboration avec les directions concernées, donc ça, des différents services. Et puis vous avez les réseaux partenaires comme les Cultures du Cœur. Donc là, en fait, les invitations sont bien indiquées sur le document que vous avez eu. En dehors de ça, vous avez des tarifs qui sont indiqués avec les associations. Vous avez lu la délibération en fait, donc vous avez des associations qui sont conventionnées avec la Ville, qui vont pouvoir faire bénéficier de tarifs préférentiels à leur public d'associations. Après, si elles-mêmes veulent mettre en place des tarifs ou des invitations, ça reste à leur discrétion. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, j'avais posé une question en commission des finances, mais naturellement, ce n'est pas la commission ad hoc. Dans la note, vous indiquez une baisse de 30 % des abonnements, mais en dehors du fait éventuel que les tarifs de catégorie A n'eussent pas été concernés et que donc ça pourrait expliquer pourquoi un modèle d'abonnement appelle moins d'abonnements, quelles sont les raisons que vous avez pu déterminer, ou pas d'ailleurs, de la baisse de ces abonnements ? Et est-ce que, par ailleurs, les ventes à l'unité auraient augmenté, elles, et pourraient en quelque sorte, sinon compenser la baisse de l'abonnement du moins donner une jauge équivalente, quoi ? »

M. LATRONCHE

« Alors donc pour la baisse des abonnements, effectivement, on a un peu plus de 30 %. Il y a deux phénomènes. Effectivement, le fait que la saison précédente, donc celle le 2022-2023, on n'ait pas inclus les spectacles de catégorie A dans les abonnements. La deuxième raison, elle est nationale, c'est-à-dire que les abonnements diminuent partout. C'est-à-dire que dans toutes les structures, il y a moins d'abonnés. C'est pour cette raison que l'on a installé la carte Liberté. Cette carte Liberté, vous pouvez vous l'acheter à 10 € pour cette saison, et vous avez des tarifs réduits pour tous les spectacles AB ou C. En fait, ce qui bloque maintenant sur les abonnements, parce que c'est une des conséquences de la pandémie, à savoir que les gens ne veulent plus s'engager sur toute une saison. Il y a une réserve, les gens ont, entre guillemets, peur de s'engager sur une année en se disant : est-ce qu'on va pouvoir honorer la date ? Et donc, quelles que soient les structures culturelles, au plan national, vous avez une réduction des abonnements. Et les ventes à l'unité, elles, sont restées stables. On remonte en fait. Le coût du billet remonte au fil des années. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? En tout cas, on a pu constater que les recettes, elles, ont été de retour globalement puisque l'on a eu aussi beaucoup moins d'invitations données de façon très large, et que donc tout le monde payait son spectacle. Je vous propose de passer à l'approbation de ces nouveaux tarifs. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le rapport est adopté.

à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire

« Nous avons épuisé l'ordre du jour, mais pas les questions. Nombreuses, puisque vous avez douze questions au total. Donc je ne sais pas si je répondrai à l'intégralité des questions, compte tenu du nombre de ces questions, et conformément au règlement intérieur. Alors je vais prendre la première qui était celle de Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Merci. Cet après-midi s'est tenue une rencontre au rectorat de Créteil, à laquelle participaient le corps enseignant et les parents d'élèves du collège Nelson-Mandela. Et cette délégation agit, se bat pour que le collège Nelson-Mandela puisse être reconnu REP. Et donc ils le justifient, à juste titre d'ailleurs je trouve, par le fait que beaucoup d'enfants, pas tous c'est vrai, mais un grand nombre de ces élèves proviennent des groupes scolaires qui sont déjà classés REP aujourd'hui, c'est-à-dire Albert-Thomas et Eugénie-Cotton. Donc ils le justifient de ce fait et surtout, vous le savez très bien, ça permettrait, en obtenant ce statut, d'obtenir des moyens supplémentaires. Je pense qu'ils en ont largement besoin. Donc voilà, quelle est votre position en sachant que vous avez déjà été, par ailleurs, sollicité par le corps enseignant, les parents d'élèves, il y a de cela quelque temps déjà. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur SY. »

M. SY

« Oui merci. Donc moi, j'aurai plusieurs questions. La première concerne la fête de la Musique. On a bien vu que pendant ce temps fort, il y a eu plusieurs manifestations sur la commune, donc on aimerait connaître... »

Monsieur le Maire

« Excusez-moi, Monsieur SY, vous pourriez parler plus fort, s'il vous plaît ? Merci. »

M. SY

« On aimerait connaître le coût pour la commune, et également, on a vu que ces festivités étaient essentiellement centrées sur Cœuilly et le conservatoire. On aimerait savoir pourquoi cela n'a pas été fait dans les quartiers populaires.

Deuxième question concernant les fermetures de classes qui ont été annoncées donc pour la prochaine rentrée. Visiblement Paul-Vaillant-Couturier, Maurice-Thorez, Albert-Thomas, Jacques-Solomon, Politzer, Joliot-Curie sont concernés. On aimerait savoir ce qu'il en est aujourd'hui et quelles démarches, surtout, vous avez entreprises pour empêcher ces fermetures qui concernent, pour la plupart, des établissements en situation de REP +. Et également avez-vous associé les parents et les associations de parents d'élèves ?

Pour la troisième question, ça concerne donc les JO de 2024. On a entendu, comme un peu tout le monde, la presse se faire écho du passage à Champigny de la flamme olympique. On s'en félicite. Certaines villes, par contre, ont annoncé devoir payer 180 000 €, certaines communes, certains

départements. Est-ce que cette information que cette flamme passerait sur Champigny est confirmée ? Et surtout, combien cela va-t-il coûter à la commune puisque, visiblement, ce n'est pas gratuit ? »

Monsieur le Maire

« Ça fait trois questions. Ah là, ça fait quatre. »

M. SY

« Une question à laquelle vous n'avez pas répondu tout à l'heure à mon collègue. C'était sur le coût de fonctionnement de la police municipale. On vous avait posé une question, vous n'avez pas forcément répondu, donc on aimerait bien connaître le coût de fonctionnement. »

Monsieur le Maire

« Donc, comme vous ne l'aviez pas annoncée, je ne vous ferai pas de retour sur celle-ci. Monsieur MAILLER, vos trois questions. »

M. MAILLER

« Oui, c'est vrai que c'est une question que j'avais posée à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Alors on va commencer peut-être par la question du SIRESCO. Après avoir rappelé que le CA que vous venez d'adopter précisait que le coût du SIRESCO, c'était 3,6 M €, en gros pour la collectivité, alors que vous avez passé un marché à 4,5 M € hors taxes, donc c'est un petit écart déjà. Cela veut dire que les Campinois payent alors que la qualité n'est pas forcément meilleure. J'ai quelques exemples là-dessus. Et ma question, je vous l'ai déjà posée, mais vous n'y avez jamais répondu : où en sont les négociations de sortie du SIRESCO, et notamment quel est le montant de l'indemnité de sortie que la Ville devra payer pour accompagner cette fabuleuse initiative qui a été la vôtre ? »

Monsieur le Maire

« Je vous demande de poser des questions, pas de faire des commentaires. Posez vos questions, sinon on arrête les questions. Voilà donc, allez à l'essentiel, Monsieur. »

M. MAILLER

« Alors, allons-y, très bien. Lors du bureau syndical du 19 juin 2023, le SAF a approuvé un projet de construction de logements autour de la future gare de Champigny-centre de la ligne 15 Sud, dans lequel ont été supprimés les logements sociaux alors que, sur la commune, il y a plus de 6000 demandeurs de logement et que, dans le Val-de-Marne, il y en a, je crois près de 100 000 et que, dans le cadre du Grand Paris, il me semble qu'il y avait une obligation de construire du logement social aux abords de la gare. »

Monsieur le Maire

« Votre question ? »

M. MAILLER

« Vous permettez ? »

Monsieur le Maire

« Non, c'est la question. Là, ce sont les questions diverses, ce n'est pas des débats. Ce sont des questions diverses, donc venez à la question. »

M. MAILLER

« C'est pour que vous puissiez y répondre, il faut juste... »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais je connais votre question. »

M. MAILLER

« Ah, vous la connaissez avant, vous êtes médium maintenant, c'est formidable Monseigneur. »

Monsieur le Maire

« Mais c'est parce que vous me traitez de voyou sur les réseaux sociaux sur ce sujet. »

M. MAILLER

« Alors donc, quelles seraient les conséquences pour la commune ou pour le SAF, le fait de ne plus avoir mis de logements sociaux là-dedans, et est-ce qu'il y aura des pénalités qui seront éventuellement appliquées ? Et si oui, combien, effectivement ? Je réitère une demande que j'avais déjà faite. »

Monsieur le Maire

« Donc c'est votre troisième question ? »

M. MAILLER

« Troisième question tout à fait. Pourrions-nous avoir, comme on l'a déjà demandé, le bilan d'attribution des logements sociaux sur la commune ? Bilan précisant le nombre de Campinois relogés, le nombre d'extérieurs à la commune ayant vu leur demande acceptée, l'ancienneté de leur demande, les critères d'attribution qui justifieraient notamment que certains demandeurs ayant moins de quatre années d'ancienneté dans leur demande aient été satisfaits au détriment des demandeurs les plus anciens. »

Monsieur le Maire

« Bien alors ensuite, nous avons Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Oui, Monsieur le Maire. Alors, cette année encore, l'affectation des élèves de 6^e résidant aux Perroquets et rue du docteur-Bring, au collège Nelson-Mandela a suscité le désarroi de certains parents. Ils ont bien compris que toute demande de dérogation, même pour rapprocher des fratries, est d'office refusée. Mais vous comprenez bien que leur désarroi est également lié aux problèmes d'accès à ce collège en transports en commun, car rien n'a été anticipé lors de sa construction ou lors du changement de la carte scolaire. Ils savent que vous avez mis en place une navette l'année dernière qui, rappelons-le, est mise en place de façon prioritaire pour les élèves de 6^e, de 5^e quand il reste de la place, et rien pour les autres. Ce n'est bien sûr pas une réponse suffisante.

Quel travail avez-vous entamé avec la région pour mettre en place une ligne de bus ou des arrêts à proximité du collège qui puissent le desservir ? À ce jour, quelle réponse avez-vous à apporter aux parents et aux collégiens ? Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai deux questions. J'aimerais avoir une réponse sur la qualité environnementale pour la médiathèque car le projet, même s'il est très beau, il n'y a absolument aucun doute là-dessus, a beaucoup de vitres. Et donc je m'interroge sur l'isolation de ce bâtiment. Deuxième question : il s'agit de la chaleur dans les classes. Il avait été prévu par l'ancienne majorité de mettre des salles de rafraîchissement dans les écoles. Est-ce que cette école Albert-Thomas va en bénéficier ? Sous quel délai ? Et la chaleur étant ce qu'elle est, et apparemment l'extension de l'année scolaire étant prévisible, qui empiéterait sur les vacances scolaires, je pense que la question de la chaleur dans les classes va se poser de manière de plus en plus importante. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Et je crois qu'il y avait une question, non deux questions de Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Donc d'abord, Monsieur le Maire, d'habitude, en début de séance, vous nous faites part de certaines nouvelles municipales. Aujourd'hui, il n'y en a pas vraiment eu, donc cela me donne l'occasion de parler d'une chose. Vous aviez évoqué la fête des Hussites à la dernière séance, et nous avons voté un mandat de représentation de deux élus et remboursement des frais. Vous disiez n'être pas sûr de pouvoir vous y rendre en ce mois de juin. J'aimerais savoir quels sont les montants des frais et où peut-on les consulter, car je vous avais déjà fait la remarque que, même en cherchant bien, souvent dans les comptes, on ne trouve dans le budget que des frais globaux et non détaillés. Donc ça, c'était la première question.

Deuxième question : je vous remercie pour l'inauguration de la rue Alain-Mimoun et le mini marathon organisé par le Red Star Athlétisme. C'était vraiment intéressant de voir la configuration de cette nouvelle rue. Je trouve que cela correspond plus, en fait, à une voie qu'à une rue, car elle n'est pas bordée d'habitations telle une rue, et une grande partie de cette voie est en fait le tunnel passant sous l'autoroute. Alors cette occasion était aussi pour moi l'opportunité de rencontrer quelques familles ukrainiennes du camping, venues aussi assister à l'événement. En comprenant que je parle russe, plusieurs personnes sont venues me parler de leurs soucis. Alors certes, on les accueille, même si on peut rappeler que c'est l'État qui paie. Mais on pourrait faire beaucoup mieux. Apparemment, il y a une personne qui vient parfois les voir pour des questions administratives, mais ils restent très longtemps, peu renseignés sur les différentes démarches. Je leur ai rappelé la possibilité de prendre des cours à l'Office des migrants et... »

Monsieur le Maire

« Votre question ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, mais j'y viens, je... »

Monsieur le Maire

« Le contexte, on le connaît donc... »

M. TITOV

« Oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Moi je souhaite répondre à votre question, si c'est très long, je ne pourrai pas répondre. »

M. TITOV

« Ce n'est pas très long, je finis bientôt, et je poserai la question à la fin de ma présentation. Donc je leur ai rappelé la possibilité de l'Office des migrants et de ses cours, mais pour la plupart, ils ne le peuvent pas les suivre car ils travaillent. Ou alors ils sont bloqués avec leurs enfants. Alors pour les mois à venir, ils n'ont pas de visibilité, et on leur propose un autre camping en Normandie, avec moins de confort qu'ici. Un couple de retraités se retrouve sans revenus et sans ressources, ils ne savent pas vers qui se tourner. Une autre personne est venue au CCAS pour rencontrer une assistante sociale, mais elle n'a pas pu avoir de rendez-vous. Tout ce qu'elle a pu faire, c'est de mettre sa demande de logement social dans la boîte aux lettres. Plus grave : une femme, avec son fils handicapé, ne peut ni travailler ni étudier le français, car son fils n'est pas scolarisé depuis un an, et elle attend toujours une solution. Alors, ces personnes m'ont laissé pour la plupart leurs coordonnées, et si vous êtes d'accord, je peux faire le relais, bien sûr, et vos services peuvent me contacter si vous le souhaitez, et surtout si vous souhaitez faire un peu avancer ces situations qui sont difficiles, voire dramatiques. Donc voilà, êtes-vous d'accord ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Donc c'est ça votre question ? D'accord.

Sur la question de Monsieur FAUTRE concernant le classement en REP, écoutez, on verra ce qui sera décidé. En tout cas, nous, nous sommes favorables à ce classement, donc il n'y a pas d'ambiguïté de ce point de vue-là, il y a une cohérence. Après on verra, puisque cela va dépendre aussi de la montée en charge, comme l'évoquait votre collègue Madame MASMOUDI-LAJNEF.

Monsieur SY, vous nous demandez quel a été le coût de la fête de la Musique. Eh bien il a été extrêmement faible, parce que l'on a fait travailler beaucoup de partenaires, et notamment des commerçants. Vous dites : il n'y a rien eu dans les QPV. Je suis quand même un peu surpris de votre position puisque le centre Olivier-Messiaen, il est dans un QPV, il est dans les Quatre-Cités. Donc voilà, il y a eu des choses dans différents quartiers, en fonction aussi des partenaires qui voulaient s'associer à nous. Je réponds aux questions, il n'y aura pas de débat, Monsieur MAILLER. Sinon, je ne réponds pas du tout, et je vous fais un écrit, et puis on en arrête là.

Fermeture de classes : on nous dit qu'il y a des fermetures de classes qui sont programmées. Oui, on a bien évidemment tout ça en tête, on y travaille, on fait en sorte aussi de bouger. Vous avez vu qu'y avait eu une délibération il y a quelques mois déjà, bougeant la question de la carte scolaire, justement

pour anticiper une éventuelle fermeture de classe. Je pense notamment à Pulitzer, et ce redécoupage nous permet, en intégrant de nouveaux logements, d'éviter toute fermeture de classe. Donc on y travaille. Après, c'est des discussions qui sont toujours longues et compliquées avec l'Éducation nationale, avec des ajustements qui se font jusqu'au dernier jour de la rentrée, voire le lendemain de la rentrée.

Sur les Jeux olympiques, oui, je vous confirme que la flamme olympique passera bien à Champigny, et que ça nous coûtera 0 € au budget de la commune, puisque nous n'avons rien versé. En fait, c'est le Département qui a trouvé un accord avec le Comité olympique, et donc qui a défini un certain nombre de villes parmi lesquelles la flamme olympique passera. Sur le Val-de-Marne, je crois que l'on doit être aux alentours de la moitié des communes du département qui ont un passage, en partie, de la flamme olympique.

Monsieur MAILLER, vous demandez sur le SIRESCO, vous reprenez la même question. Par définition, je ne peux pas vous dire combien ça va nous coûter parce que les négociations ne sont pas finies. Et quand vous dites, un marché était ouvert jusqu'à 4,5 M €. Oui, ce n'est pas parce qu'on ouvre un marché jusqu'à 4,5 M € qu'on va enclencher 4,5 M €. C'est le principe même d'un marché. Il faut se laisser un peu de marge au cas où... Et d'ailleurs, vous devriez vous en satisfaire parce que si on l'a ouvert à 4,5 M €, c'est que la qualité sera certainement plus au rendez-vous, et donc on aura certainement plus de convives qui déjeuneront. En tout cas, les négociations ne sont pas du tout abouties. Je ne pense pas qu'elles se feront dans un délai court. Nous n'avons pas la même vision des comptes que le SIRESCO, et je ne suis pas très inquiet sur ce sujet-là, pour tout vous dire, mais pas du tout. Donc nous verrons le temps que ça prend. Pour certaines communes qui ont aussi quitté le SIRESCO, le sujet a pris 8 ans. Donc vous aurez le temps de voir ça, ou peut-être pas d'ailleurs... ce qui passera dans les comptes de la ville.

Concernant le SAF, vous parlez de pénalités et le fameux sujet sur lequel Champigny, dit en mieux, moi je dirais plutôt en pire, m'a traité de voyou en col blanc, en expliquant qu'en gros je faisais du détournement de fonds. Vous confirmez ces affirmations ? Vous les confirmez ? Alors, vous n'êtes pas Champigny en mieux, vous êtes franchement Champigny en pire, parce que ce qui est écrit sur la page des réseaux sociaux de Champigny en mieux, c'est ça, mot pour mot : "Laurent JEANNE", à côté "voyou en col blanc". Pourquoi ? Parce que j'aurais détourné des fonds publics. C'est ça ? C'est ça que vous voulez dire ? J'aurais détourné des fonds publics, je suis un voyou en col blanc. Il y en a un élu qui a été condamné récemment pour détournement de fonds publics, qui a été élu de Champigny. Mais, à ce jour, ce n'est pas mon cas. Donc moi ce que je constate, c'est qu'effectivement il y a un accord qui a été fait avec le SAF, et qu'en l'occurrence, cet accord qui a été fait avec le SAF, il a été fait avec le promoteur. Donc ça n'a rien coûté à la commune, strictement rien.

Ensuite sur le bilan des attributions. On n'a pas de bilan complet encore sur l'année en cours. Ce que je peux vous dire, en tout état de cause, pour répondre en partie à votre question - mais vous en posez tellement et dans tellement de détails, que l'on ne peut pas vous donner l'ensemble des réponses - c'est que nous avons eu une personne qui, effectivement, a eu un logement, qui n'était pas de la commune. Et c'est simplement une obligation légale. Et d'ailleurs, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la réunion publique consacrée au centre-ville, nous aurons un délicieux débat pour commenter le rapport de la chambre régionale des comptes qui s'est intéressée à la question du logement social pendant la mandature de 2014 à 2020, et donc vous aurez des éléments tout à fait précis. Je pense que nous passerons tous un excellent moment.

Madame MASMOUDI-LAJNEF, vous nous dites, et je partage complètement votre avis, que, sur la construction du collège et la refonte de la carte scolaire, rien n'a été anticipé. J'espère que vous le

direz aux membres de votre groupe, et en particulier à ceux qui ont conçu ce projet alors que j'avais alerté le président du département dès ma prise de fonction sur deux aspects : la carte scolaire et la construction du bâtiment qui n'est pas sans nous poser des problèmes. On a déjà eu deux accidents, et j'avais demandé à ce que l'on revoie ce sujet du rond-point à l'ancien président du département. D'une façon très politique, celui-ci n'a pas voulu le faire. Eh bien aujourd'hui, on en assume les conséquences. Et quand je dis, on en assume les conséquences, c'est la Ville qui en assume les conséquences, puisque c'est nous qui payons aujourd'hui la navette pour assurer le transport des élèves. Donc on a trouvé une solution, qui n'est peut-être pas idéale, mais en attendant, elle existe, et c'est bien la ville qui l'a prise en charge. On a des discussions en ce moment, effectivement, avec la Région pour répondre à votre question. Bien sûr, tout cela, c'est lié à la refonte des lignes, et notamment avec l'arrivée de la gare du Grand Paris. Et nous travaillons aussi, on a eu l'occasion de le dire ici déjà, sur la mise en place d'une passerelle qui facilitera l'accès à ce collège par la rue du Tunnel et la rue de Bernaü avec une piste cyclable. Et donc, c'est aussi ce qui va faciliter l'accès puisqu'on passe en partie dans une zone d'activité commerciale. Donc c'est un travail de fond aussi pour faire en sorte que les élèves qui habitent dans ce quartier-là soient complètement sécurisés sur leurs transports. Parce que ce n'est pas qu'un transport en commun, ça peut être aussi un transport en mode doux.

Madame CAPORAL, vous vous interrogez sur la qualité environnementale de la médiathèque. Bon j'entends, je pense que vous avez eu les explications de la part de l'architecte qui présentait le projet. Moi, je crois qu'il n'est pas que beau. Il est aussi environnemental. Il y a une véritable qualité. Alors c'est assez étonnant de vous voir vous inquiéter aujourd'hui de la chaleur dans les écoles. Vous ne vous êtes pas beaucoup inquiétée pendant des années et des années, que ce soit sur Eugénie-Cotton, sur Henri-Bassis, sur Maurice-Thorez qui a été oublié. Je rappelle que vous aviez peut-être parlé, comme beaucoup de sujets, des salles de rafraîchissement. Sauf que, quand on est arrivé, le budget sur les salles de rafraîchissement, il n'existait pas. Il n'existait pas. Il est peut-être passé dans les bons d'achats pendant la campagne électorale, ce sont les choix que vous avez portés. Mais nous, on l'a financé. Aujourd'hui, il y a des salles dans quasiment tous les groupes scolaires, et donc il y a bien une salle de rafraîchissement qui a été déployée dans l'ensemble des groupes scolaires, et nous travaillons... C'est comme l'obligation, puisque vous interrogiez tout à l'heure sur les détecteurs de CO₂. C'est comme cette obligation qui a été faite à toutes les collectivités, sur laquelle vous n'aviez rien fait, et que nous avons mise en place.

Monsieur TITOV, vous parliez des frais de déplacement. Vous voudriez trouver le montant exact des frais de déplacement. Alors en ce qui me concerne, je vais vous donner tout de suite la réponse, c'est 0, puisque je n'y suis pas allé, comme j'avais eu l'occasion de le dire. Dans la délibération, on mettait mon nom au cas où j'aurais pu, mais j'avais une dizaine d'obligations sur la commune, et donc c'est Henrique Ribeiro qui, dans le cadre du comité de jumelage, s'est déplacé. Et le coût, c'est le prix d'un billet d'avion aller-retour pour se rendre à Bernaü, l'hébergement étant pris en charge par la commune qui nous a accueillis. Voilà donc ça a coûté le prix d'un billet d'avion sur un aller-retour à Berlin.

Et concernant la situation des Ukrainiens, vous dites : on n'en fait peut-être pas assez. Je ne cherche pas à tirer quelque gloire de cette situation, qui est terrible pour les populations qui sont venues dans notre pays, mais tout de même, je ne peux pas vous laisser dire ce genre de choses. Au moment où les populations en question sont arrivées, elles ont été placées par l'État dans des chambres de 9 m² à Ivry, à Saint-Maurice, à Charenton. Le préfet à l'égalité des chances et la préfète m'ont remercié, et m'ont dit : vous êtes le seul maire qui nous a proposé une solution alternative. Ils ont eu un peu de mal à l'enclencher d'ailleurs, parce qu'au départ, ils n'étaient pas tout à fait sur cette approche-là. Les

bungalows qui ont été proposés ont coûté moins cher parce qu'on a fait une négociation avec le camping, qui était à ce moment-là avec un taux d'occupation relativement faible. Cela a permis aussi aux familles de pouvoir cuisiner sur place, alors qu'elles étaient obligées de prendre des repas, ce qui coûtait encore plus cher, alors que là, elles pouvaient cuisiner et faire aussi ce qu'elles souhaitaient comme cuisine, et pas des repas qui étaient définis par l'établissement dans lequel elles étaient. Et disposer pour les enfants, et vous avez pu voir qu'ils étaient heureux en tout cas, d'espaces extérieurs dans le camping. Eh bien tout cela, ça a permis d'améliorer les choses. Alors après, ce n'est pas la ville qui prend en charge. Vous dites : les personnes qui sont là-bas sont seules. Elles ne sont pas seules, elles ont été accompagnées par un opérateur social qui est Coallia, qui est bien connu sur la commune, et bien connu en Île-de-France. Coallia a mis en place des travailleurs sociaux qui accompagnent chacune des familles. Il y a des questions de situations qui évoluent, c'est très variable. Il y a des familles qui sont reparties, il y en a d'autres qui ont souhaité avoir leurs enfants scolarisés, d'autres pas. On a une disparité de situations qui est assez forte. En tout cas, moi je me satisfais que l'on ait porté cela au niveau de la ville pour rapprocher tous les acteurs, et on a accompagné, puisque la ville a pris en charge. Vous dites : la ville n'a peut-être pas fait assez. Moi je veux bien, mais en l'occurrence, on a pris en charge le transport sur les premiers mois. Ensuite, on a trouvé un accord parce que l'on ne savait pas combien de temps ça allait durer. Les familles voulaient retourner dans leur pays, mais ça a duré plus longtemps. La guerre, elle est encore là, et elle n'est pas près de s'arrêter. Hélas ! Et donc on a accompagné, on a pris en charge le déplacement, on a pris en charge aussi la restauration dans les écoles puisqu'on est montés jusqu'à pratiquement quatre-vingts enfants accueillis dans les écoles municipales. Je ne parle pas des collèges, ni des lycées où l'on a aussi des enfants ukrainiens qui ont été scolarisés, mais rien que dans les écoles municipales, on est arrivé à près de 80 enfants. Donc on a parfaitement accompagné dans le cadre de ce qu'étaient nos responsabilités, et je peux vous dire que l'État, en l'occurrence la préfecture, nous a remerciés parce qu'il n'y a pas une autre ville qui a proposé un dispositif de cette nature. Donc elles sont accompagnées, elles sont en lien, si elles le souhaitent, avec les services de la ville. Mais ils ont un opérateur qui est Coallia et qui doit faire ce travail-là. Après, on a différents cas de figures, on a des gens qui, effectivement, ont souhaité et ont la capacité de travailler et de prendre en charge leur logement aujourd'hui. Et puis d'autres qui refusent de le faire. Et l'Etat, effectivement, propose des hébergements en province moins chers, mais c'est toujours l'État qui le prend en charge, autrement dit, nous tous. Voilà, j'ai répondu à l'ensemble des questions. Il n'y a pas plus de débat.

Je vous souhaite à tous, bien évidemment, un excellent été. Et puis je vous invite à nous retrouver à Champigny Plage le 8 juillet prochain. Bonne soirée à tous. »

La séance est levée à 23 h 40.